

Essai d'André Bernard en préface de la réédition en 1988 par Les éditions de l'Homme d'Option Québec de René Lévesque (ISBN 2-7619-0792-2)

INTRODUCTION

Option Québec, le livre, est sorti des presses au début du mois de janvier 1968, quatre mois après la parution, dans *Le Devoir* des 19, 20 et 21 septembre 1967, du manifeste de 6 000 mots qui en constitue le coeur. Ce manifeste, Pour un Québec souverain dans une nouvelle union canadienne, avait été préparé en vue du congrès du Parti libéral du Québec prévu pour la fin de semaine du 14 octobre 1967. Il était le fruit des réflexions d'un groupe de partisans libéraux réunis autour de René Lévesque au cours du printemps et de l'été 1967: ceux-ci avaient cherché à définir, pour la présenter aux congressistes libéraux, une nouvelle option constitutionnelle.

Cette option, l'option Lévesque, comme on l'appelait généralement à l'époque, était une formule de compromis entre le maintien du Québec dans le régime fédéral canadien d'une part, et, d'autre part, l'indépendance complète d'un Québec unilingue français préconisée jusqu'alors par plusieurs groupements politiques, notamment le Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.). Le compromis proposé par René Lévesque, c'était de faire du Québec un pays souverain au sein d'une association économique réunissant le Québec et le reste du Canada.

Le projet de faire du Québec un pays souverain avait rallié de nombreux appuis au cours des années précédentes. Plusieurs porte-parole du mouvement indépendantiste avaient publié des livres, notamment Raymond Barbeau, principal animateur de l'Alliance laurentienne, fondée en janvier 1957, ainsi que Marcel Chaput et André d'Allemagne, vice-président et président du R.I.N. lors de sa fondation en septembre 1960. Aux élections provinciales du 14 novembre 1962, Marcel Chaput avait été candidat indépendant dans la circonscription de Montréal-Bourget, où il avait obtenu 4,4 p. 100 des 73 044 suffrages exprimés. Aux élections du 5 juin 1966, le R.I.N. devenu parti politique en mars 1963,

avait présenté des candidats dans 73 des 108 circonscriptions que comptait alors le Québec. Ces candidats avaient obtenu 129 045 votes, ce qui représentait 8 p. 100 des suffrages exprimés dans ces 73 circonscriptions et 5,5 p. 100 des 2 324 829 suffrages exprimés dans l'ensemble du Québec. Le 5 juin 1966, un autre parti indépendantiste était également présent, le Ralliement national. Ce parti était né de la fusion, en février 1966, de l'aile provinciale du mouvement créditiste, le Ralliement créditiste du Québec, et du Regroupement national, créé en septembre 1964 par d'anciens membres du R.I.N., dirigés par le docteur René Jutras, auteur de *Québec libre*, publié en 1966. Le Ralliement national, avec 90 candidats, avait obtenu 74 670 voix, c'est-à-dire près de 4 p. 100 des suffrages exprimés dans les 90 circonscriptions concernées et 3,2 p. 100 des suffrages exprimés dans l'ensemble du Québec.

L'appui accordé au mouvement indépendantiste au début des années soixante exprimait l'insatisfaction ressentie par de nombreux francophones victimes de la discrimination exercée contre eux au Canada. À l'époque, il y avait en effet une indiscutable et importante discrimination dans les pratiques d'embauche et de gestion du personnel dans la fonction publique du gouvernement fédéral du Canada, dans les entreprises publiques du gouvernement canadien et, surtout, dans les entreprises privées, particulièrement à Montréal. Cette discrimination, de nombreux Canadiens français la percevaient également dans leurs relations avec les commerçants et avec les employés du gouvernement fédéral. Les livres de Barbeau, de Chaput, de d'Allemagne, de Jutras, les articles publiés dans les périodiques des groupements indépendantistes tels que *La Revue socialiste*, *La Laurentie* ou *L'Indépendance*, témoignent du refus de leurs auteurs d'accepter la discrimination dont les Canadiens Français faisaient l'objet. Ces premiers porte-parole du mouvement indépendantiste québécois voulaient manifestement y mettre un terme: ils proposaient, pour cela, de faire du Québec un pays souverain et, surtout, unilingue français.

Inspirés sans doute par l'exemple du Front de libération nationale de l'Algérie, devenue indépendante en 1962, certains indépendantistes avaient constitué une organisation clandestine appelée Front de libération du Québec (F.L.Q.). Cette organisation s'était fait connaître d'abord par l'inscription sur les murs du sigle F.L.Q. et du slogan «Québec libre». En mars et en avril 1963, le F.L.Q. commença à faire parler de lui dans les journaux suite à l'explosion de petites «bombes» qui visaient des immeubles ou des propriétés du gouvernement fédéral, symbole de la domi-

nation exercée sur les Canadiens français. Le 20 avril 1963, moins de deux semaines après les élections fédérales (8 avril) qui avaient porté le Parti libéral du Canada au pouvoir à Ottawa, le F.L.Q. fit sa première victime, William O'Neill, le gardien de nuit du centre de recrutement de l'armée à Montréal, tué par une bombe placée dans une poubelle.

Les membres du nouveau gouvernement, à Ottawa, avaient été fort impressionnés par la nouvelle de la mort de William O'Neill. Le Premier ministre, Lester B. Pearson, avait alors eu l'idée de créer une commission pour enquêter sur la situation des Canadiens français, reprenant ainsi une suggestion formulée dans *Le Devoir* en 1962 par le journaliste André Laurendeau. Le 15 mai 1963, il avait écrit aux premiers ministres des 10 provinces du Canada pour leur proposer cette idée de commission d'enquête.

De nouvelles explosions, en particulier celles du 16 mai 1963 dans des boîtes à lettres de Westmount, près du centre-ville de Montréal, avaient précipité les événements et, le 19 juillet 1963, avait été créée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. André Laurendeau, qui avait, le premier, suggéré publiquement la constitution d'une telle commission, s'en était vu confier la coprésidence, avec A. Davidson Dunton, à l'époque président de la Canadian Broadcasting Corporation.

De mars à juin 1964, les membres de la Commission présidée par Laurendeau et Dunton avaient fait le tour du Canada pour entendre les avis, opinions ou informations que les citoyens désiraient faire connaître. Les séances publiques au cours desquelles les citoyens s'étaient exprimés avaient confirmé les affirmations des indépendantistes québécois: les relations entre les deux communautés linguistiques s'étaient tellement détériorées que le Canada était menacé de rupture. C'était ce qu'avaient constaté les commissaires en 1964 et ce qu'ils avaient formellement déclaré dans leur rapport préliminaire publié le 1^{er} février 1965.

Pour éviter la rupture dont le Canada semblait menacé, les dirigeants du Parti libéral au pouvoir à Ottawa avaient envisagé divers accommodements en faveur des francophones et en faveur de la «province» de Québec. Un de ces accommodements avait été l'embauche de francophones dans la fonction publique fédérale. On avait aussi nommé des francophones à certains postes prestigieux, par exemple à la direction des forces armées ou à celle de la diplomatie canadienne. On avait également changé les titres de certains organismes fédéraux de façon à les rendre plus canadiens et moins britanniques ou encore davantage bi-

lingues qu'anglais. C'est ainsi que la Société Trans Canada Airlines était devenue Air Canada et que le mot «royal», dans plusieurs appellations, avait été remplacé par le mot «canadien».

Dans la même perspective, le gouvernement de Lester B. Pearson avait soumis, au début de 1964, un projet de drapeau à la Chambre des communes, afin de doter le Canada d'un emblème distinct de celui du Royaume-Uni, qui avait été utilisé jusqu'alors. Ce projet avait soulevé l'opposition des députés anglophones du Parti progressiste conservateur, et il avait fallu plus de six mois de débats épisodiques pour en arriver, le 15 décembre 1964, à l'adoption du projet faisant de l'*unifolié* le drapeau du Canada, le symbole de l'unité canadienne et de la souveraineté du Canada.

En plus d'agir sur les symboles, les libéraux fédéraux, en 1964, avaient accordé au gouvernement provincial du Québec une compensation fiscale et financière en raison de la non-participation du Québec à divers programmes à frais partagés établis par le gouvernement fédéral. De plus, en avril 1964, alors que les autres provinces du Canada devaient participer au régime fédéral de pensions, le gouvernement du Québec avait obtenu l'autorisation de constituer son propre régime. Cet arrangement avait permis l'établissement du Régime des rentes du Québec et le lancement de la Caisse de dépôts et de placements.

Paradoxalement, les accommodements consentis par le gouvernement d'Ottawa en 1964 avaient donné à de nombreux indépendantistes un argument supplémentaire: puisque leurs manifestations avaient un impact, il fallait les multiplier.

La multiplication des manifestations indépendantistes et l'escalade des actes de violence du F.L. Q. avaient amené, par ailleurs, de nombreux militants des grands partis à proposer de nouveaux arrangements constitutionnels qui, espérait-on, ramèneraient la paix au Québec. Au «fédéralisme coopératif» proposé par les libéraux fédéraux, les membres québécois du Nouveau Parti démocratique et certains membres du Parti progressiste conservateur du Canada avaient voulu ajouter la reconnaissance constitutionnelle des «deux nations canadiennes». Au Québec même, au sein du Parti libéral du Québec, certains avaient préconisé l'octroi au Québec d'un statut particulier à l'intérieur du régime fédéral canadien. Parmi les membres de l'Union nationale, plusieurs avaient proposé la formule des États associés, faisant du Québec un État souverain associé au reste du Canada: d'autres avaient songé à une décentralisation. Plus poussée en faveur des provinces de façon à faire du Canada une véri-

table confédération. Finalement, au cours du printemps de 1965, Daniel Johnson, le chef de l'Union nationale, parti qui constituait l'opposition officielle provinciale, avait publié un manifeste intitulé Égalité ou indépendance. Ce manifeste avait été approuvé par les quelque 2 000 délégués réunis peu après aux assises de ce parti.

Dans Égalité ou indépendance, Daniel Johnson avait affirmé que les «deux nations» étaient victimes d'une constitution périmée et il avait qualifié de normal le désir des Canadiens français de faire du Québec leur État national. Daniel Johnson avait proposé de doter le Canada d'une nouvelle constitution pour permettre l'épanouissement des deux «communautés culturelles ». Cette nouvelle constitution, selon Johnson, devait reposer sur un principe fondamental, celui de l'égalité des deux langues et des deux cultures à *la grandeur* du Canada.

Johnson n'avait pas proposé l'indépendance du Québec. Il avait proposé, au contraire, un nouvel arrangement constitutionnel sans lequel, sûrement, le Québec évoluerait progressivement vers l'indépendance préconisée par le R.I.N. ou le R.N.

La thèse de Daniel Johnson se distinguait cependant d'autres options intermédiaires, telles celle du statut particulier que certains proposaient d'offrir au Québec au sein de la fédération canadienne ou celle des États associés, suivant laquelle le Québec aurait été doté de pouvoirs équivalents à ceux du reste du Canada au sein d'une association de type paritaire.

Dans la conclusion de son manifeste, Daniel Johnson avait néanmoins exprimé une opinion fort répandue à l'époque: «Fédération, États associés, confédération, statut particulier, république, quoi qu'il en soit, le nouveau régime constitutionnel devra donner à la nation canadienne-française tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assumer son propre destin... Canada ou Québec, là où la nation canadienne-française trouvera la liberté, là sera sa patrie.»

Le poids électoral de l'Union nationale, qui avait constitué la majorité au Québec de 1944 à 1960, avait donné un relief particulier à la thèse de Daniel Johnson. On en avait, en effet, beaucoup parlé au cours de la campagne électorale fédérale de l'automne 1965 et on en avait parlé encore davantage au cours de la campagne électorale provinciale du printemps 1966.

La thèse de Daniel Johnson était même devenue celle du chef du gouvernement provincial du Québec, puisque l'Union nationale avait obtenu 56 des 108 sièges de l'Assemblée à l'issue du scrutin du 5 juin 1966, avec 40.8 p. 100 des suffrages exprimés.

Les statistiques du scrutin avaient mené de nombreux libéraux à d'amères réflexions au sujet de leur position constitutionnelle. Par rapport au scrutin précédent, celui du 14 novembre 1962, qui lui avait valu 900 817 voix, l'Union nationale avait progressé, obtenant 948 928 voix en 1966. Les libéraux, en revanche, étaient passés de 1 205 253 voix en 1962 à 1 099 435 voix seulement en 1966 : une différence d'environ 100 000 voix, des voix qui vraisemblablement étaient allées aux partis indépendantistes puisque ceux-ci avaient obtenu, en 1966, plus de 200 000 voix. Même s'ils avaient obtenu plus de 47 p. 100 des voix exprimées en 1966, c'est-à-dire davantage que l'Union nationale, les libéraux ne l'avaient emporté que dans 50 circonscriptions. Les déplacements de voix défavorables aux libéraux s'étaient produits dans des circonscriptions principalement francophones, alors que, dans les circonscriptions où les anglophones étaient nombreux, leurs majorités étaient plus importantes en 1966 qu'en 1962.

Plusieurs libéraux, dont René Lévesque, avaient alors cherché à doter le Parti libéral d'une nouvelle option constitutionnelle, en même temps que de nouveaux objectifs, afin de récupérer l'appui des nationalistes québécois lors du prochain scrutin. Des rencontres avaient été organisées au cours de l'été et de l'automne 1966 au Club Saint-Denis, rue Sherbrooke, à Montréal. Plusieurs députés s'y étaient rendus, au moins une fois, notamment Eric Kierans, Paul Gérin-Lajoie, Pierre Laporte, François Aquin, Yves Michaud, Robert Bourassa...

Des divergences avaient cependant divisé les participants à ces rencontres au cours desquelles, naturellement, on parlait de nombreux sujets. Sur le plan constitutionnel, en particulier, les contrastes avaient été importants: certains, comme Kierans, s'affichant résolument «fédéralistes»; d'autres, comme Paul Gérin-Lajoie, préférant proposer un «statut particulier» pour le Québec au sein du régime fédéral canadien, et quelques-uns, comme Lévesque, optant plutôt pour une formule d'«États associés».

Après le congrès libéral de novembre 1966, plusieurs de ceux qui avaient participé à une ou plusieurs des rencontres précédentes avaient décidé de se séparer du groupe animé par René Lévesque. Kierans, devenu président du parti, Jean Lesage, le chef, et la plupart des anciens ministres avaient en effet choisi de conserver l'orientation fédéraliste du Parti libéral.

René Lévesque avait néanmoins persisté dans sa recherche et, au début d'avril 1967, il avait organisé une «fin de semaine» de réflexions

dans une hôtellerie du Mont-Tremblant, encore une fois pour parler de l'option constitutionnelle à proposer au Parti libéral du Québec. Au cours de cette rencontre à laquelle participaient une quinzaine de militants libéraux, René Lévesque avait présenté ses propres conclusions: selon lui, il s'agissait de proposer au parti un projet de souveraineté politique pour le Québec, et d'association économique entre le Québec et le reste du Canada.

Cette rencontre avait été suivie d'une série de réunions plus restreintes auxquelles de moins en moins de gens avaient participé. En juin 1967, Paul Gérin-Lajoie avait décidé de ne plus se rendre aux invitations de René Lévesque, estimant que son option n'avait aucune chance d'être adoptée par le Parti libéral du Québec. Robert Bourassa, chez qui s'étaient tenues quelques-unes de ces petites réunions, avait exprimé de nombreuses réticences. Même Yves Michaud, ami personnel de René Lévesque, y avait trouvé à redire.

Au cours de l'été 1967, saison exceptionnelle à tous égards (nouveau métro, nouvelles voies express à Montréal, Exposition universelle, année centenaire de la Confédération canadienne), le rythme de la vie politique s'était accéléré, contrairement à l'habitude, l'été. Ce rythme était même devenu palpitant, à la suite de la visite au Québec du président de la République française, le général Charles de Gaulle, et des réactions qui avaient salué son exclamation du 24 juillet à Montréal: «Vive le Québec libre!»

Certains avaient conclu que le général, en s'exprimant ainsi, avait endossé les revendications des indépendantistes puisque l'un des slogans peints sur les murs ou sur les pancartes agitées au cours des manifestations était justement celui qu'il avait utilisé: «Vive le Québec libre!» Ceux qui étaient favorables aux revendications «nationalistes» des Québécois francophones s'étaient pour la plupart dits d'accord avec les propos du général. Ceux qui, au contraire, s'opposaient aux revendications indépendantistes, avaient vivement condamné le président français: Jean Lesage était de ceux-ci.

L'un des participants aux réunions organisées par René Lévesque, le député François Aquin, s'était porté à la défense du général et, devant l'intransigeance de Lesage et de plusieurs autres dirigeants libéraux, il avait démissionné du parti et s'était déclaré «député indépendantiste».

Le geste de François Aquin montrait clairement que les quelques personnes qui restaient alors autour de René Lévesque s'identifiaient davantage au Québec qu'au Canada et que leurs influences croisées devaient

fatalement mener à une proposition constitutionnelle quasi indépendantiste, que le Parti libéral, inéluctablement, devrait rejeter.

Peu auparavant, René Lévesque avait finalement quitté ses amis pour prendre ses vacances d'été en leur promettant, pour le retour, un texte qui exprimerait les raisons de l'option choisie et qui la décrirait.

Une dernière réunion avait eu lieu à la fin de l'été, Chez Robert Bourassa. Ce dernier, en raison de ses réticences quant à la nature de l'union envisagée, qu'il souhaitait plus étroite, avait alors décidé de ne pas appuyer l'option proposée par René Lévesque.

Le texte étant prêt, René Lévesque l'avait soumis à l'association libérale de la circonscription électorale dont il était le député, Montréal-Laurier. Celle-ci l'avait endossé par 37 voix contre 7, dans la soirée du lundi 18 septembre.

Une fois endossée par l'association libérale d'une circonscription, la proposition de René Lévesque avait été soumise, dès le 23 septembre, au congrès de la Fédération des jeunes libéraux, qui, d'ailleurs, avaient décidé de fusionner avec le Parti libéral du Québec. En atelier, après une présentation du projet par René Lévesque lui-même, l'option avait été adoptée par 43 voix contre 40. Cependant, un peu plus tard, en séance plénière, elle avait été rejetée par 71 votes contre 55.

Le rejet de la proposition de René Lévesque par les jeunes libéraux avait permis de prédire l'accueil que lui réserveraient les libéraux plus âgés qui devaient participer au congrès du parti les 13, 14 et 15 octobre au Château Frontenac.

Lors de ce congrès, l'opposition des dirigeants du Parti libéral aux positions de René Lévesque avait été si forte que celui-ci avait quitté le parti.

La position de René Lévesque lui avait cependant attiré de nombreuses marques de sympathie. Ainsi, dès la fin d'octobre, une cinquantaine de membres de l'Association libérale de la circonscription de Laurier avaient-ils démissionné du Parti libéral et fondé l'Association Laurier-Lévesque.

Trois semaines plus tard, les 18 et 19 novembre, quelques centaines d'anciens libéraux associés à plusieurs autres sympathisants de René Lévesque, s'étaient réunis à Montréal pour former une organisation de soutien à l'option de Lévesque, organisation que l'on avait baptisée «Mouvement Souveraineté-Association» (M.S.A.).

Du 23 au 26 novembre, une semaine après la fondation du M.S.A., s'étaient tenus à Montréal, à la Place des Arts, les états généraux du

Canada français réunissant plus de 2 000 personnes, dont près de 1 750 délégués du Québec et plus de 350 délégués des Canadiens français établis hors du Québec. La résolution de réunir des états généraux avait été adoptée en 1964 par la Société Saint-Jean-Baptiste et une organisation spéciale avait été constituée à cette fin, concrétisant des vœux exprimés dès 1961 dans diverses associations et institutions canadiennes-françaises. Des assises préliminaires avaient été tenues en novembre 1966 et, au printemps 1967, un recueil d'exposés de base et de documents de travail avait été publié par les éditions de l'Action nationale, en vue de la convocation de novembre.

Les autorités civiles et ecclésiastiques du Québec avaient accordé leur soutien à la tenue de ces états généraux, et le gouvernement du Québec avait octroyé 60 000 dollars au financement de l'organisation, qui avait obtenu par ailleurs 118 000 dollars des participants, des associations canadiennes-françaises, de mécènes et d'entreprises privées.

Sous la présidence de Jacques-Yvan Morin, professeur de droit à l'Université de Montréal, les délégués s'étaient prononcés sur une quantité de propositions dont une, en particulier, avait fait beaucoup de bruit. Cette proposition controversée, introduite par François-Albert Angers, concernait le droit de la « nation canadienne-française de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre ». Cette résolution sur le droit d'autodétermination avait recueilli en séance plénière l'appui de 98 p. 100 des délégués du Québec (783 voix pour sur 805), mais elle n'avait pas eu beaucoup de succès auprès des délégués canadiens français des autres régions (58 des 166 voix des délégués de l'Ontario, 36 des 69 voix des délégués de l'Acadie, 25 des 82 voix des délégués de l'Ouest canadien).

Ces états généraux et les événements de la fin du mois de novembre 1967 avaient contribué à montrer l'intérêt de l'option «souveraineté-association» de René Lévesque, et les adhésions avaient afflué. Parmi les adhésions du début décembre, il y avait eu celle de François Aquin, le député libéral qui s'était déclaré «indépendantistes » au cours de l'été à la suite de la controverse suscitée par la déclaration du général de Gaulle.

En janvier et en février 1968, au cours des quelques semaines qui suivirent la parution d'Option Québec, le Mouvement Souveraineté-Association connut une croissance très rapide. À la fin de l'hiver, le

30 mars 1968, le mouvement comptait 7 300 membres, selon les porte-parole du comité directeur provisoire, formé de René Lévesque, de François Aquin, de Rosaire Beaulé, de Gérard N. Bélanger, de Marc Brière et de Raynald Brisson.

En quelques semaines, plus de 50 000 exemplaires d'*Option Québec* furent vendus. Le chiffre des ventes illustrait la popularité de l'option constitutionnelle proposée par René Lévesque.

Cette popularité tenait sans doute, en partie, à la notoriété de René Lévesque et, en partie, à l'enthousiasme que suscitaient, chez de nombreux francophones québécois, les divers projets souverainistes.

Mais, contrairement à d'autres propositions qui avaient également du succès à l'époque, l'option de René Lévesque allait se révéler durable.

Cette option a été en effet le choix d'une génération: elle a marqué l'histoire du Québec et, malgré l'opposition qu'elle a soulevée, elle demeure, après la mort en 1987 de celui qui l'a popularisée, l'option préférée des Québécois qui souhaitent un réel changement constitutionnel en faveur du Québec.

Le Mouvement Souveraineté-Association tint sa première assemblée générale les 19, 20 et 21 avril 1968 à l'aréna Maurice-Richard, à Montréal, cinq mois à peine après avoir été constitué. L'assemblée réunit plus de 2 000 inscrits et elle attira quelque 5 000 sympathisants et observateurs. Elle donna au M.S.A des statuts et des textes d'orientation en matière culturelle, sociale, économique et politique et, de plus, elle décida de fonder un nouveau parti politique.

Ce nouveau parti devait, selon les termes de la résolution adoptée le 21 avril, regrouper «tous ceux qui partagent les mêmes objectifs fondamentaux », c'est-à-dire :

1. l'accession du Québec au rang d'État souverain;
2. l'instauration d'une véritable démocratie de participation populaire, vouée à la libération économique, au progrès social et à l'épanouissement culturel des Québécois;
3. la coopération de la nation québécoise avec d'autres communautés économiques ou culturelles dans le cadre d'associations susceptibles de contribuer au développement des sociétés membres dans le respect de leur responsabilité respective.

Cette décision de créer un nouveau parti fut prise au moment où tout le monde commentait les résultats d'un sondage dont *Le Devoir* avait fait état le 18 avril. Les trois formations souverainistes ou indépendantistes, le M.S.A., le R.I.N., et le R-N., ensemble, avaient l'appui de 30 p. 100 des personnes interrogées qui avaient révélé leurs préférences partisans, dans le cadre de ce sondage réalisé à la demande du chef de l'Union nationale, le Premier ministre Daniel Johnson.

Cette décision allait effectivement mener, après quelques péripéties, à l'unification des forces souverainistes et, lors du scrutin provincial d'avril 1970, à des résultats qui, chez les francophones, étaient assez voisins de ceux de ce sondage.

Il y avait cependant un long chemin à parcourir pour atteindre la majorité parlementaire.

Néanmoins une force décisive jouait en faveur de l'option de René Lévesque et du parti qui allait l'incarner: celle de la jeunesse. Non seulement les fondateurs du mouvement étaient jeunes (René Lévesque était le plus âgé, avec Pothier Ferland, et il n'avait, en 1968, que quarante-six ans), mais encore la moitié des 7 300 membres inscrits le 30 mars 1968 étaient âgés de trente ans et moins, et 24 p. 100 étaient des étudiants. D'une certaine façon, l'option de René Lévesque était celle des électeurs francophones nés au cours de la période de très forte natalité que le Québec, comme d'autres pays, avait connue immédiatement après la guerre. Si le parti qu'on allait constituer était capable de mobiliser cette génération nouvelle, l'option de René Lévesque deviendrait inéluctablement celle de la majorité, car les jeunes allaient vieillir et, un jour, constituer la majorité.

Quelques mois avant cette assemblée du M.S.A. au cours de l'automne 1967, à Ottawa, les dirigeants du Parti libéral du Canada avaient commencé à s'inquiéter des capacités de leur Chef de faire face à la rapide croissance du mouvement indépendantiste. Le Premier ministre, Lester B. Pearson, était en effet âgé de soixante-dix ans (il est né en 1897) et il n'avait plus l'énergie d'antan.

Un sondage pancanadien fait en octobre 1967 avait indiqué par ailleurs que 43 p. 100 des électeurs canadiens préféraient les progressistes conservateurs, dirigés, depuis septembre, par Robert Stanfield, jusqu'alors Premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Les libéraux traînaient de l'arrière avec les faveurs de 34 p. 100 des électeurs seulement.

Sondage :

U.N. : 42 p. c.

M.S.A. : 20 p. c.

LIB. : 18 p. c.

RIN : 8 p. c.

RN : 2 p.c.

Des élections au Québec donneraient actuellement 42 p.c. des voix à l'Union nationale; 20 pc. au Mouvement Souveraineté-Associations; 18 p.c. aux libéraux; 8 pc. au Rassemblement pour l'indépendance nationale et 2 pc. au Rassemblement national. Dix pour cent des électeurs seraient encore indécis.

C'est ce qui ressortait récemment d'un sondage fait récemment à la demande de Daniel Johnson, sondage censé ultrasecret, mais dont on parle déjà beaucoup à Montréal, à Ottawa et à Québec.

Soulignons trois faits en marge de ces résultats, que nous publions sous toute réserve :

D'une part, le parti du Mouvement Souveraineté-Association, le « parti de M. Lévesque » comme on l'appelle, n'existe pas encore officiellement. C'est le congrès du M.S.A. qui va en décider en fin de semaine prochaine.

D'autre part, M. Lévesque l'a souligné encore hier, une fusion entre les trois groupes indépendantistes est toujours sérieusement à l'étude. Le cas échéant, le parti indépendantiste qui en naîtrait pourrait récolter les 30 p.c. des voix réparties en ce moment entre le M.S.A., le R.I.N. et le R.N.

Pour mener une lutte énergique contre le mouvement indépendantiste et pour améliorer leur image dans l'électorat, les libéraux fédéraux avaient besoin d'un nouveau chef, plus jeune, plus énergique que Pearson. Pierre Elliott Trudeau, ministre fédéral de la Justice depuis avril 1967, semblait convenir: il n'avait que quarante-huit ans (il est né le 18 octobre 1919) et était particulièrement combatif.

Pearson ayant annoncé, le 14 décembre 1967, qu'il se retirerait de la vie politique dès que le parti lui aurait choisi un successeur, les libéraux fédéraux s'étaient lancés dans les préparatifs d'un congrès prévu pour le 6 avril 1968.

Trudeau s'était déclaré candidat le 4 février 1968 et, dès le lendemain, au cours de la conférence constitutionnelle qui commençait justement, il avait critiqué les points de vue du Premier ministre du Québec, Daniel Johnson, passant ainsi pour un défenseur inconditionnel de l'unité canadienne et du régime fédéral en vigueur, face aux revendications des «autonomistes» et des «séparatistes» québécois. Quelques jours plus tard, il s'était opposé à la participation de délégués du gouvernement du Québec lors d'une conférence internationale des ministres de l'Éducation des pays francophones, à Libreville au Gabon (dans une note du 4 mars 1968, transmise au Gabon, le gouvernement canadien avait d'ailleurs annoncé que son ambassadeur désigné ne présenterait pas ses lettres de créances aux autorités gabonaises).

Élu chef du Parti libéral le 6 avril, Trudeau était devenu Premier ministre du Canada le 20 avril, au moment même où, à Montréal, le Mouvement Souveraineté-Association tenait son assemblée générale.

Le 23 avril, Trudeau annonça que de nouvelles élections auraient lieu le 25 juin.

Le 24 juin, la veille du scrutin, invité au défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, Trudeau fut la cible de manifestants indépendantistes. Alors que les autres dignitaires se mettaient à l'abri, Trudeau resta sur l'estrade, affrontant du regard ceux qui lançaient des projectiles dans sa direction. La cohue, au coin des rues Sherbrooke et Parc-Lafontaine, faillit tourner à l'émeute et les policiers procédèrent à plusieurs arrestations. Parmi les prévenus se trouvait le chef du R.I.N., Pierre Bourgault.

Les événements du 24 juin 1968 contribuèrent à donner l'impression que Trudeau était intrépide et intransigeant ainsi qu'à ternir

l'image du R.I.N., dont les manifestations tournaient souvent à la violence.

La victoire libérale du lendemain convainquit ceux qui ne l'étaient pas encore, parmi les indépendantistes, de l'urgence d'unir les forces souverainistes. Les libéraux avaient dorénavant 155 des 264 sièges de la Chambre des communes du Canada, grâce à l'appui de 46 p. 100 des votants, ce qui laissait prévoir l'adoption de positions plus fermes que celles qu'avait pu se permettre le gouvernement minoritaire de Pearson entre 1963 et 1967 à l'égard du Québec.

L'union des forces souverainistes avait jusqu'alors paru difficile à réaliser en raison des importantes différences qui distinguaient les orientations des trois formations qu'il s'agissait de réunir. La majorité au sein du M.S.A., suivant en cela le point de vue de René Lévesque, avait convenu, en avril, de respecter les droits des anglophones du Québec en matière d'éducation et de vie communautaire. Inversement, le R.L.N. préconisait l'unilinguisme français au Québec. Par ailleurs le Ralliement national, dirigé depuis août 1966 par Gilles Grégoire, ancien député «créditiste», soutenait des positions assez traditionalistes qui étaient opposées à celles du R.I.N., résolument réformistes. De plus, le R.I.N., fort de son «antériorité» et de son succès relatif aux élections provinciales du 5 juin 1966, avait déjà tenté de réaliser l'intégration, dans le R.I.N., des autres mouvements, ce que les dirigeants du R.I.N. avaient incidemment rappelé dans la livraison de la fin d'avril 1968 de leur périodique, L'indépendance, en citant une résolution du congrès précédent.

Le chef du Ralliement national, Gilles Grégoire, et René Lévesque, le chef du M.S.A., se mirent finalement d'accord sur l'idée de proposer à leurs membres un projet de fusion d'où naîtrait un nouveau parti. À la fin de juillet 1968, on fut en mesure de fixer la date du congrès de fondation de ce nouveau parti.

On choisit de tenir ce congrès de fondation au cours de la semaine du 14 octobre 1968, date anniversaire du congrès libéral de l'année précédente, au terme duquel avait commencé la « longue marche » de René Lévesque.

Peu avant le congrès, les différences entre les options linguistiques du R.I.N. et du M.S.A. furent exacerbées par les prises de position des porte-parole des deux formations à l'occasion d'une querelle opposant des anglophones et des francophones, au sujet de la langue d'enseignement dans certaines écoles de Saint-Léonard, au nord-est de

l'île de Montréal. Le chef du R.I.N. déclara finalement que l'option linguistique du M.S.A. était incompatible avec celle du R.I.N.

L'option linguistique de René Lévesque, favorable aux anglophones du Québec, avait d'ailleurs causé d'importantes tensions lors de l'assemblée du M.S.A. en avril où participant de nombreux tenants de l'unilinguisme français. Le député indépendantiste François Aquin, qui avait adhéré au M.S.A. en décembre 1967, s'était opposé à René Lévesque sur ce sujet, estimant qu'un Québec souverain devrait être, le plus tôt possible, unilingue français. Fin septembre 1968, déçu des choix qui s'imposaient, Aquin annonça qu'il abandonnait son poste de député et retournait à la pratique du droit.

Le congrès de fondation, les 11, 12, 13 et 14 octobre au Petit Colisée de Québec, étudia près de 600 propositions inspirées des textes d'orientation adoptés lors de l'assemblée du M.S.A. tenue en avril ou provenant de membres du R.N. et même du R.I.N. Les propositions adoptées allaient devenir le programme du nouveau parti. Les congressistes adoptèrent également les statuts de ce nouveau parti et désignèrent les membres des organes qui devaient en assurer la gestion entre les congrès.

Les congressistes choisirent aussi le nom du nouveau parti. Trois principales propositions avaient été soumises. René Lévesque aurait préféré la formule Part souverainiste. Plusieurs des fondateurs du M.S.A. préconisaient l'appellation Parti Souveraineté- Association. Ce fut finalement le titre de Parti québécois qui obtint la majorité : ce nouveau nom reçut l'appui de 285 votants, 131 appuyant l'appellation Parti souverainiste et 84, Parti Souveraineté-Association. Quelque 300 délégués étaient absents ou s'étaient abstenus.

René Lévesque fut plébiscité comme chef du Parti québécois.

Le mardi matin, 15 octobre 1968, les quotidiens annonçaient, en manchette : « De la fusion du M.S.A. et du R.N. naît le Parti québécois. »

Le congrès de fondation du nouveau parti avait adopté l'option de René Lévesque sur la souveraineté du Québec au sein d'une association économique incluant le Québec et le reste du Canada. Toutefois, le congrès avait décidé que « l'accord sur les modalités d'une association n'est pas une condition *sine qua non* de l'accession du Québec à son indépendance », ce qui plaisait moins au fondateur du M.S.A., qui préférait lier souveraineté et association.

Les points de vue de René Lévesque avaient cependant prévalu au

Le congrès MSA-RN de Québec

Le congrès de fondation du nouveau parti issu de la fusion du Mouvement Souveraineté-Association (MSA) et du Ralliement national (RN) n'aura pas donné lieu aux durs affrontements prévus. Les discussions ont été empreintes à certains moments d'une grande franchise, mais si chacun a défendu son point de vue avec fermeté, les scènes disgracieuses ont été évitées.

[...] Nous n'avons malheureusement pas été présent jusqu'à la fin du congrès, mais nous avons remarqué, durent le temps où nous étions là, que MM. René Lévesque et Gilles Grégoire, les deux figures dominantes de la fusion, ainsi que leurs principaux lieutenants, se sont toujours rangés du même côté lorsqu'un vote était pris. L'accord des esprits est donc assez profond.

[...] Le MSA, numériquement beaucoup plus fort que le RN, a nettement dominé le congrès. Mais le RN était visiblement, et à l'avance, résigné à ce qu'il en soit ainsi. Il n'a pas engagé systématiquement la lutte là où la lutte était perdue d'avance. Par contre le MSA n'a pas paru vouloir trop abuser de sa position de force. Ses dirigeants, en particulier, ont vu à freiner certaines tendances de leurs membres qui auraient pu aller trop loin dans le sens de la gauche. C'est ainsi, par exemple, qu'on a vu M. Lévesque et ses adjoints immédiats faire cause commune avec le groupe de M. Grégoire pour rejeter de justesse, soit par 222 voix contre 198, une résolution de la section Notre-Dame-de-Grâce du MSA réclamant une réforme globale de l'université, réforme reposant essentiellement sur les principes suivants : démocratisation, participation et déconfessionnalisation.

On a pu noter également une concession au moins dans le vocabulaire au chapitre

de l'économie. Le MSA a accepté « que le gouvernement d'un Québec souverain se donne par la Banque du Québec la maîtrise de son système bancaire et exerce son droit de surveillance sur le crédit ainsi libéré ». Cette résolution est assortie d'un « nota bene » qui en réduit passablement la portée. Ce « nota bene », en effet, renvoie à une documentation de base préparée pour le congrès (« Un parti à fonder pour un pays à bâtir ») où on préconise une union monétaire avec le reste du Canada et où l'on dit que cette « Banque du Québec » verra, notamment, à l'exécution de la politique monétaire marginale du Québec, dans la mesure des accords réciproques.

Mais, pour M. Grégoire dont la clientèle se recrute en bonne partie chez les électeurs à tendance. Créditistes, cette concession n'est pas négligeable. Elle pourrait même être fort rentable sur le plan électoral. Et si elle est rentable, c'est pour tout le parti unifié qu'elle le sera. On peut prévoir que M. Grégoire saura exploiter cette résolution dans le sens des thèses qu'il a longtemps défendues sur la scène fédérale.

Quant au traitement à accorder à la minorité dans un Québec souverain, la thèse modérée du MSA n'était pas de nature à déplaire aux militants du RN, qui n'ont jamais passé pour des extrémistes. La position finalement adoptée par le congrès à ce chapitre est substantiellement la même que celle qui avait été établie en avril. Il y a peut-être un raidissement sur certains points secondaires mais sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le maintien de écoles anglaises et les subventions à leur verser, les textes adoptés dimanche reproduisent à peu de choses près ceux des assises antérieures du MSA [...]

Vincent PRINCE

chapitre de l'enseignement public anglophone. Selon les textes adoptés au congrès, « le Québec entend reconnaître les droits scolaires de la minorité anglophone ».

Par ailleurs, les arguments des dirigeants du R.N. avaient amené le congrès à adopter le principe d'une « banque du Québec ». Cette banque devait se charger, pour le Québec, de la politique monétaire à mettre en oeuvre et elle aurait le contrôle des institutions « monétaires » de la province. C'est par le truchement de cette banque que le Québec participerait à l'union monétaire constituée du Québec et du reste du Canada ainsi qu'à l'organisme central de cette union.

Dans l'ensemble, les textes adoptés ressemblaient beaucoup à ceux que l'assemblée du M.S.A. avait retenus en avril. Ils étaient, de la même façon, divisés en grands chapitres : notre vie économique, notre vie sociale, notre vie culturelle, notre vie politique. Les titres des sections, au sein des chapitres, étaient généralement semblables : justice salariale et fiscale, le travail, le milieu familial et l'enfance, la santé, la protection du consommateur, l'habitation. Il y avait néanmoins plusieurs additions et quelques modifications, mais, somme toute, les orientations du nouveau parti évoquaient la continuité, par rapport aux assises du M.S.A. tenues en avril.

Les dirigeants du R.I.N. se réunirent immédiatement après le congrès de fondation du nouveau parti né de la fusion du M.S.A. et du R.N. Ils décidèrent, le 18 octobre, de proposer la dissolution de leur parti. Un télégramme fut adressé aux quelques 150 membres du conseil national du R.I.N.

Le comité directeur du R.L.N. a décidé le 18 octobre à l'unanimité des membres présents de soumettre au congrès national que le congrès national du parti se prononce en faveur de l'unification immédiate des indépendantistes, que le congrès national propose en conséquence la dissolution du R.I.N.

Le samedi 26 octobre, par 227 voix contre 50, les délégués au congrès du R.I.N., entérinèrent la proposition du comité directeur. Le chef du R.I.N., Pierre Bourgault, exhorta ses membres à rallier le Parti québécois, «non pas pour y semer des difficultés», mais pour y oeuvrer de la même façon qu'ils avaient oeuvré au sein du R.I.N.

L'unification des forces était maintenant réalisée. Le Parti québécois était cependant une coalition formée de trois groupes assez dissemblables, bien qu'ils eussent en commun le même désir de mener le Québec vers la souveraineté. Ces groupes restaient divisés sur plusieurs sujets: l'opportunité d'une association économique entre le Québec et le reste du Canada, les modalités d'accession à la souveraineté, et les orientations de politique gouvernementale au sein d'un éventuel Québec souverain.

Le conseil national du parti tint sa première réunion le 14 décembre 1968. Il prit les dispositions requises pour étendre le réseau des militants, parfaire les mécanismes de financement, compléter l'organisation centrale, et engager une vigoureuse campagne de recrutement. Il précisa en outre les règles de fonctionnement au sein des instances du parti et adopta son premier plan d'action.

Le recrutement se poursuivit à un rythme exceptionnel. Les effectifs doublèrent en six mois. De 16 000 à la fin de 1968, le nombre des membres passa à 30 000 au cours de l'été 1969. Plusieurs événements facilitèrent ce recrutement: l'agitation suscitée par l'affaire des écoles de Saint-Léonard, l'organisation «McGill Français», les choix de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste en faveur de la souveraineté, et sa transformation en un «Mouvement national des Québécois». Par ailleurs, pour régler le conflit scolaire à Montréal, le gouvernement de l'Union nationale, dirigé, depuis la mort prématurée de Daniel Johnson en 1968, par Jean-Jacques Bertrand, proposa une législation, le «bill 63», qui souleva beaucoup d'opposition.

Parmi les nouveaux adhérents du Parti québécois, certains étaient très avantageusement connus. C'était le cas notamment de Jacques-Yvan Morin, président des états généraux du Canada français réunis en novembre 1967, et de Jacques Parizeau, économiste brillant dont l'un des textes avait fait partie des annexes du livre de René Lévesque. *Option Québec*.

Le deuxième congrès du parti se tint à Montréal les 17, 18 et 19 octobre 1969 et, comme le congrès de fondation de l'année précédente, il confirma les orientations initiales du M.S.A.

Le 8 octobre 1969, dix jours avant l'ouverture du congrès, l'Union nationale avait obtenu la victoire dans quatre élections partielles: Montréal-Saint-Jacques, où avait été élu Jean Cournoyer, Sainte-Marie, Vaudreuil-Soulanges et Trois-Rivières. Ces succès de l'Union nationale se produisaient alors que ni le Parti libéral ni le Parti québécois ne présentaient de candidat, ces deux formations ayant fait savoir qu'elles préféreraient attendre l'élection générale prévue pour 1970. Le Parti québécois avait un autre motif que celui-là, car une défaite de ses éventuels candidats aurait eu un mauvais effet sur le congrès des 17, 18 et 19 octobre. Le Parti libéral, par ailleurs, se cherchait un chef, suite à la décision de Jean Lesage de prendre sa retraite de la vie politique.

Le premier jour du congrès du Parti québécois, on apprit d'ailleurs la candidature de Robert Bourassa à la direction du Parti libéral. René Lévesque, devant le congrès, tourna en dérision la candidature de Robert Bourassa, sur laquelle les libéraux comptaient pour réaliser une version «modèle réduit» de la «trudeumanie» de l'année précédente, faisant allusion à la campagne menée de février à juin 1968 par Pierre Elliott Trudeau.

Les congressistes étaient munis de «documents de travail» qui avaient été préparés par le comité national de documentation, c'est-à-dire par une équipe de jeunes militants venus pour la plupart du centre de documentation et de recherche du M.S.A. et dont faisaient partie deux diplômés de science politique destinés à jouer un rôle important au cours des années suivantes: Michel Carpentier et André Larocque. Le plus volumineux de ces documents était intitulé: Le Régime politique. Tout comme lors des assises du M.S.A. en avril 1968 et comme au congrès de fondation du parti en octobre 1968, les congressistes étaient invités à choisir tout de suite le type de régime qui serait éventuellement mis en place après l'accession du Québec à la souveraineté, choisir entre un régime parlementaire et un régime présidentiel, entre un État unitaire et un État décentralisé, etc.

Même si le congrès avait accordé une certaine attention à l'organisation de l'État dans un Québec souverain, il était clair que de nombreux délégués étaient davantage intéressés par les projets de réforme économique et sociale qui étaient à l'étude.

Peu après le congrès, le secrétariat national du parti prépare une

compilation des divers documents adoptés en octobre 1968 et en octobre 1969. Cette compilation fut publiée au cours de la campagne électorale du printemps 1970 sous le titre suivant: *La Solution. Le programme du Parti québécois présenté par René Lévesque.*

Les résultats des sondages réalisés au cours de la campagne électorale de 1970 révélèrent que le Parti québécois, fondé 18 mois plus tôt, recueillait déjà 30 p. 100 du vote des francophones. Les données indiquaient par ailleurs que, parmi les francophones, c'étaient les jeunes qui étaient les plus favorables au Parti québécois. Elles montraient également que le Parti québécois avait obtenu une certaine proportion de ses appuis chez des électeurs qui, en 1966, avaient voté en faveur de candidats du Parti libéral ou de l'Union nationale. Près de 20 p. 100 des électeurs qui avaient appuyé le Parti libéral en 1966 avaient, en 1970, donné leur voix au Parti québécois. Par contre, plus de la moitié des électeurs du R.N. en 1966 avaient, en 1970, voté en faveur des candidats du Ralliement créditiste. Inversement, les anciens électeurs du R.I.N. avaient, dans une très forte proportion, soutenu le Parti québécois.

Le 29 avril 1970, le Parti québécois obtint 662 404 voix, c'est-à-dire 23 p. 100 des suffrages exprimés. Néanmoins, ses candidats n'arrivèrent premiers que dans sept circonscriptions. L'Union nationale, avec 564 544 votes, conserva 17 sièges. Le Parti libéral forma le gouvernement grâce à l'élection de 72 de ses candidats: il avait recueilli 1 304 341 voix, c'est-à-dire 45 p. 100 des 2 872 970 votes valides. Le Ralliement créditiste, bon dernier des quatre principaux partis, n'obtint que 11 p. cent des voix, mais 12 de ses candidats furent élus, ce qui le plaçait devant le Parti québécois à l'Assemblée. Le Parti québécois était deuxième du point de vue de l'appui reçu des électeurs, mais quatrième du point de vue des sièges obtenus.

La sous-représentation parlementaire du Parti québécois était importante et de nombreux militants furent très déçus, même si l'appui accordé par l'électorat à leurs candidats était trois fois plus élevé que celui dont avaient bénéficié les partis indépendantistes de 1966, le R.I.N. et le RN.

Cette sous-représentation fut évoquée dans les documents produits au cours des mois suivants par le Front de libération du Québec qui

reprit, en juin 1970, ses activités terroristes, interrompues depuis décembre 1969.

Jusqu'en décembre 1969, le Front de libération du Québec avait en effet continué son action terroriste, malgré les possibilités offertes de mener le Québec à la souveraineté par des voies démocratiques et pacifiques. Cette action s'était d'ailleurs intensifiée au moment même où avait été créé le Parti québécois. De septembre 1968 à décembre 1969, en 15 mois, le F.L.Q. revendiqua une soixantaine d'alertes à la bombe: plus de la moitié de ces bombes explosèrent, les autres ayant été désamorçées à temps.

La reprise de l'action terroriste était encouragée par plusieurs théoriciens, dont Charles Gagnon et Pierre Vallières, ce dernier ayant publié un livre que de nombreux étudiants avaient eu entre les mains, *Nègres blancs d'Amérique*. Les séjours en prison de ces théoriciens ne semblaient pas avoir amoindri leur ferveur révolutionnaire. Cette ferveur était cependant condamnée par les dirigeants du Parti québécois, comme elle l'avait été par ceux du R.L.N. et du R.N.

Les dirigeants du Parti québécois condamnaient la violence non seulement par principe, mais aussi par logique. Le recours à la violence, en plus de causer des pertes et de faire des victimes innocentes, crée des tensions énormes, engendre la peur, le désir de vengeance, la répression et, finalement, encore plus de violence. La violence révolutionnaire, si jamais elle mène, dans de rares circonstances, à certains changements sociaux, n'atteint ses fins qu'au prix de malheurs sans fond, de ruines et de haines tenaces. Ayant choisi la voie démocratique, les dirigeants du Parti québécois pouvaient regretter la lenteur des progrès réalisés; ils ne pouvaient, pour autant, approuver la violence du F.L.Q., ni, d'ailleurs, celle de l'appareil d'État.

Ils furent, en octobre 1970, amenés à prendre position à la fois contre l'une et l'autre, à la suite de l'enlèvement par le F.L.Q. d'un diplomate britannique, James Richard Cross, et d'un ministre québécois, Pierre Laporte, et à la suite de la décision du Premier ministre fédéral, Pierre Elliott Trudeau, de suspendre les libertés civiles et de faire perquisitionner par la police les demeures de centaines de citoyens soupçonnés de sympathie pour le F.L.Q.

Ce qu'on a appelé la «crise d'octobre» a fortement marqué la mémoire des Québécois de l'époque, en particulier celle des sympathisants du Parti québécois, qui eurent le sentiment que l'action policière était dirigée tout autant contre ce parti démocratique qu'elle l'était contre le F.L.Q. À Montréal, cette crise a défavorisé le Front d'action politique

alors qu'il tentait de faire élire quelques candidats au Conseil de ville de Montréal, dominé depuis 1960 par le maire Jean Drapeau.

Un sondage réalisé par Michel Bellavance et Marcel Gilbert en mars 1971 a révélé que les trois quarts des Québécois de langue française interrogés ne s'étaient pas sentis menacés par le F.L.Q., mais que plus d'un tiers d'entre eux avaient eu peur de l'intervention policière. Inversement, parmi les personnes interrogées de langue anglaise, près des neuf dixièmes s'étaient sentis menacés par le F.L.Q., et à peine un sur vingt avait eu peur de l'action policière.

L'action des forces de police et la désapprobation générale devant le recours à la violence eurent finalement raison du F.L.Q.

La disparition du F.L.Q. enleva un argument aux adversaires du Parti québécois. Ceux-ci ne purent plus dire que, parmi les membres de ce parti, se trouvaient de dangereux terroristes.

Néanmoins, parmi les quelque 80 000 adhérents que comptait le Parti québécois à la fin du mois d'avril 1970, au moment des élections, plus de 60 000 décidèrent de ne pas renouveler leur carte de membre quand celle-ci arriva à échéance au cours du printemps 1971. Parmi les causes de non-renouvellement, on trouvait l'absence de «relance», liée à l'inexpérience des militants en matière de gestion d'effectifs; la désillusion suscitée chez de nombreux sympathisants par la sous-représentation parlementaire du Parti québécois; et enfin l'appréhension d'être «fiché», la rumeur voulant que les listes de membres du parti aient été «inspectées» par des officiers de la gendarmerie au cours des événements d'octobre 1970.

La crise d'octobre et l'analyse de son impact sur le grand public, par ailleurs, firent réaliser à plusieurs sympathisants du Parti québécois que la souveraineté du Québec ne pourrait pas se faire sans l'appui d'une très forte proportion de la population. Le choix des autorités, en octobre 1970, avait en effet témoigné de leur détermination de ne pas céder à une minorité.

Même si l'idée de dissocier l'accession du Parti québécois au pouvoir de l'accession du Québec à la souveraineté commençait à circuler, et était évoquée ailleurs qu'au Parti québécois, les militants souverainistes n'étaient pas encore prêts à l'étudier «en congrès». Certains en parlaient mais personne ne semblait vouloir proposer un amendement au programme à ce sujet.

Le congrès des 26, 27 et 28 février 1971 n'étudia pas cette idée de «distinguer» les étapes, idée dont pourtant on parlait déjà. Les résolutions qui lui étaient parvenues des congrès régionaux concernaient en effet, dans l'ensemble, des questions d'organisation ou des problèmes divers touchant l'éducation, l'environnement, l'économie, et ainsi de suite.

Les délégués, au Patro Roc Amadour, à Québec, s'appliquèrent à parfaire les textes adoptés aux deux congrès précédents. Comme aux congrès précédents cependant, quelques propositions ne faisaient pas l'unanimité. Parmi celles-ci, comme précédemment, il y en avait une sur les droits des anglophones du Québec en matière d'enseignement public en langue anglaise. Une fois de plus, René Lévesque et ses alliés réussirent à tenir en échec les tenants de l'unilinguisme.

Une autre proposition mal accueillie consistait en une demande de libération de Pierre Vallières et de Charles Gagnon, anciennement membres du F.L.Q.

Les élections aux divers postes à pourvoir amenèrent par ailleurs quelques changements importants. Pierre Bourgault, ancien chef du R.I.N., fut élu au poste de conseiller à l'exécutif du conseil national. Camille Laurin, député de la circonscription de Bourget depuis le scrutin d'avril 1970, devint vice-président du parti en remplacement de Gilles Grégoire, qui s'était retiré, Pierre Renaud, un ancien du R.I.N., devint trésorier, le poste étant alors vacant. Les députés Guy Joron et Charles Tremblay, membres de l'Assemblée nationale depuis les élections de 1970, accédèrent également à l'exécutif, où ils rejoignirent Jacques Parizeau et Marc-André Bédard, réélus, ainsi que Pierre Marois, Maurice Tremblay et Jacques Genest, ce dernier remplaçant André Larocque, précédemment conseiller au programme.

André Larocque, pour des raisons de démocratie, avait décidé de se porter candidat à la présidence, contre René Lévesque. Il s'en était expliqué dans une petite brochure d'une vingtaine de pages ayant pour titre: Pour un parti fidèle au Québec et à lui-même (d'ailleurs publiée au cours de l'automne 1971 dans une version élargie intitulée Défis au Parti québécois). Même si la réélection de René Lévesque était assurée, l'exercice avait révélé que bon nombre de militants souhaitaient signifier que le Parti québécois était une coalition.

Cette coalition, issue de trois formations politiques assez dissemblables, était cependant toujours caractérisée par la jeunesse de ses adhérents et par leur haut niveau de scolarisation. Parmi les délégués de 1971, il y avait quelque 20 p. 100 de professionnels, 16 p. 100

d'enseignants, 16 p. 100 d'étudiants, 14 p. 100 d'employés de bureau et de vendeurs, 10 p. 100 d'ouvriers et, pour les quelque 25 p. 100 restants, des personnes ayant des occupations autres. Comme en 1968, les jeunes dominaient: 23 p. 100 des délégués avaient moins de vingt-cinq ans, 37 p. 100 avaient entre vingt-cinq et trente-quatre ans.

La structure par âge, au congrès, était assez semblable à celle de l'ensemble des adhérents. Selon une publication du Parti québécois (*Le Citoyen*, 1971), parmi les quelque 80 000 membres que comptait encore le parti à l'époque, il y avait 26 p. 100 de jeunes de dix-sept à vingt-quatre ans, 35 p. 100 de personnes âgées de vingt-cinq à trente-quatre ans, 20 p. 100 d'adhérents âgés de trente-cinq à quarante-quatre ans. Les membres de quarante-cinq ans et plus ne constituaient guère que 20 p. 100 des effectifs.

Les délégués du congrès, du point de vue des catégories des occupations, étaient également assez représentatifs de l'ensemble des membres. La majorité des adhérents du Parti québécois, selon les données du début de 1971, était constituée par les étudiants (15 p. 100) et par les personnes fortement scolarisées (professions libérales, enseignants et autres, pour 37 p. 100).

La diminution du nombre des adhérents amena le conseil national, à la fin de 1971, à fixer la date du quatrième congrès à l'automne 1972 plutôt qu'à février (les statuts du parti spécifiaient ceci: «Un congrès national doit être tenu une fois l'an, aux dates que fixe le conseil national»). Déjà, en 1970, on avait dû reporter à février 1971 le troisième congrès, initialement prévu pour octobre ou novembre 1970.

Le congrès, prévu pour novembre 1972, fut retardé de nouveau et eut lieu en février 1973. Le conseil national ayant décidé, devant les chiffres des effectifs et en raison de l'élection fédérale de l'automne 1972, de réaliser une campagne supplémentaire de recrutement, qu'on appela «l'opération plus».

Ce congrès, les 23, 24 et 25 février 1973, fut dominé par ce qui, en 1971, n'était qu'une idée: inscrire dans le programme du parti la distinction à opérer entre l'accession du parti au pouvoir et l'accession du Québec à la souveraineté.

Cette idée avait un défenseur expérimenté, Claude Morin, ancien sous-ministre aux Affaires fédérales-provinciales du Québec, qui avait adhéré «officiellement» au Parti québécois le 21 mai 1972. Néanmoins

elle ne fut pas acceptée par le congrès qui lui préféra la résolution suivante:

Étant donné que le Parti québécois préconise clairement l'indépendance du Québec, la souveraineté sera acquise en principe par proclamation de l'Assemblée nationale sans qu'il soit nécessaire de recourir au référendum. Le gouvernement mettra immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté, la passation des pouvoirs et les transferts de compétence pouvant s'échelonner sur quelques mois. Toute intervention fédérale, même sous forme de référendum, est exclue comme étant contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette résolution contribuait à clarifier les textes antérieurs, dont la totalité d'ailleurs faisait, en 1973, l'objet d'une importante mise à jour. À l'occasion de cette mise à jour, les précisions apportées par les quelque 1 200 délégués réunis au Centre sportif Laval, à Saint-Vincent-de-Paul, donnèrent au programme un caractère «social-démocrate» plus marqué.

Cette orientation «social-démocrate» reflétait en partie la composition du congrès, où la proportion des syndiqués du secteur public était plus importante qu'aux congrès précédents, et elle traduisait assurément le climat politique de l'époque. Au cours de l'année 1972, en effet, les trois principales centrales syndicales du Québec avaient constitué un «front commun» afin d'appuyer les revendications de leurs adhérents. Depuis 1970, d'ailleurs, ces centrales avaient soutenu leur action par une tions aux titres évocateurs (*Un Camp de la liberté*, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, *L'État, rouage de notre exploitation*, etc.). À la suite de grèves «illégales», en 1972, les chefs des trois principales centrales syndicales s'étaient même retrouvés en prison.

Comme les chefs syndicaux étaient encore incarcérés à la fin de février 1973, au moment des assises du Parti québécois, il fallait s'attendre à une motion réclamant leur libération, tout comme il y en avait eu une au congrès de 1971 en faveur de Charles Gagnon et de Pierre Vallières, les deux théoriciens du F.L.Q. Contrairement à la proposition formulée en faveur de Charles Gagnon et de Pierre Vallières, qui avait été défaite au congrès de 1971, la proposition de 1973 en faveur des chefs syndicaux fut adoptée sans difficulté.

Néanmoins, malgré la présence au congrès de plusieurs syndiqués du secteur public et malgré l'attitude favorable envers les travailleurs syndiqués manifestée par de nombreux congressistes, le Parti québécois n'était pas devenu un parti de salariés syndiqués. Le Parti québécois, à l'époque du quatrième congrès, restait en effet très marqué par ses origines. Parmi les délégués, il y avait encore près de 20 p. 100 de professionnels (comme en 1971), près de 34 p. 100 d'enseignants et d'étudiants (32 p. 100 en 1971) et 9 p. 100 seulement d'ouvriers (10 p. 100 en 1971). Les autres catégories d'occupations semblaient, en 1973, être représentées au congrès dans des proportions semblables à celles de 1971, une augmentation étant enregistrée cependant dans le groupe des «fonctionnaires».

Le parti, par ailleurs, restait le parti de la jeunesse: 60 p. 100 des délégués avaient moins de trente-quatre ans.

Le 25 février 1973, au moment du congrès, le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, déclara à la radio (CKAC) qu'il n'était pas question d'élections pour le moment. René Lévesque sentit cependant qu'il y en aurait, et il fit état de ses intuitions à l'ouverture du congrès, dans la soirée du vendredi 23 février.

Le 25 septembre 1973, la décision de Robert Bourassa fut annoncée: il y aurait des élections le 29 octobre.

Dans la semaine qui suivit, Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, et Marcel Pépin, président de la Confédération des syndicats nationaux, qui avaient tous deux été emprisonnés en 1972, s'engagèrent dans la campagne électorale en s'attaquant au gouvernement du Parti libéral que dirigeait Robert Bourassa.

Les chefs syndicaux évitèrent toutefois de donner un mot d'ordre à

leurs adhérents. Cependant plusieurs syndicalistes s'activèrent dans la campagne aux côtés des militants du Parti québécois. Néanmoins, à la direction du parti, on craignait, semble-t-il, que les électeurs « ordinaires » voient, dans le Parti québécois, le parti des syndicats.

L'appui venant du mouvement syndical, tout en étant significatif, ne pouvait certainement pas se traduire par une augmentation très marquée du nombre des suffrages exprimés en faveur des candidats du Parti québécois. En effet il n'y avait guère, en 1973, que 750 000 syndiqués au Québec (dont 300 000 membres des deux principales centrales) alors que le nombre des électeurs inscrits s'élevait à 3 762 709. De plus, parmi les syndiqués, beaucoup se servaient de anglais comme langue d'usage et, comme la plupart des anglophones, ne pouvaient se résoudre à appuyer un parti « séparatiste »; en outre, chez les syndiqués francophones, un certain nombre s'étaient déjà rangés du côté du Parti québécois en 1970. Par ailleurs, pour plusieurs travailleurs non syndiqués rétribués au salaire minimum, pour de nombreux chômeurs, pour beaucoup de retraités, pour la plupart de professionnels et des cadres et pour l'ensemble du monde des affaires, les syndicats militants du Québec apparaissaient sous un jour peu favorable et leur présence aux côtés du Parti québécois pouvait représenter une incitation à l'abstention ou un motif d'appuyer des candidats libéraux.

Le Parti libéral, en effet, n'était pas, à l'époque, le parti des syndicats, au contraire. Les données des sondages publiées au cours de la campagne électorale indiquèrent que le Parti libéral était le préféré de trois personnes sur quatre chez les rentiers, retraités, invalides et chômeurs ainsi que chez les «cadres», administrateurs et gens d'affaires, de même que chez les «ménagères», si on exclue le petit pourcentage recueilli par l'Union nationale et le Parti créditiste. Par ailleurs les intentions de vote en faveur du Parti libéral étaient de 30 p. 100 plus élevées que celles qui s'exprimaient en faveur du Parti québécois dans la catégorie des employés de bureau, des ouvrier spécialisé, semi-spécialisé et des travailleurs «journaliers», catégorie, somme toute, moins syndiquée que celle des employés du secteur public, dans laquelle le Parti québécois trouvait d'assez importants appuis.

Le Parti québécois ne devançait le Parti libéral que dans la catégorie des professionnels et des semi-professionnels. Par ailleurs même s'il était surtout populaire chez les jeunes électeurs, le Parti québécois y était devancé par le Parti libéral, même chez les étudiants (de peu il est vrai).

Le délégué péquiste

Un portrait robot

Par Gérard Leblanc

Âgé de moins de 35 ans. mâle et marié, le délégué type au 4^e congrès du Parti québécois a fréquenté l'université ou tout au moins le collège et il gagne plus de 8 000 \$ par année. Professeur, professionnel ou collet blanc, il a joint le parti avant la campagne de 1970 mais il en est à son premier congrès.

Tel est le portrait établi par deux politologues, MM. Daniel Latouche et Édouard Cloutier, professeurs à l'UQAM et à McGill, qui ont analysé la majorité des fiches de délégués. à savoir 904 sur environ 1 200.

[...] M Latouche souligne d'abord qu'il ne faut confondre ce portrait du délégué avec celui du membre du parti (ils sont 62 400) ou avec celui de l'électeur qui a appuyé le parti en 1970 (ils furent alors 660 000 à le faire).

Deux constatations le frappent particulièrement: la plupart des délégués (728 %) à ce quatrième congrès n'ont pas participé au congrès de 1971; en terme socio-économique, les congressistes se répartissent, par contre, comme ceux du congrès précédent.

Voici le partage des délégués selon leur occupation: professionnels et administrateurs (18,5 %), professeurs et étudiants (34 %), collets blancs, services et fonctionnaires (26,9 %), ouvriers spécialisés et semi-spécialisés (9 %), ouvriers non spécialisés (2,3 %), cultivateurs (1,8%), chômeurs, rentiers et retirés (2,6%), ménagères (4,9%). Ces pourcentages correspondent en général à ceux observés pour l'ensemble des membres du parti lors d'une étude faite en 1971.

Seulement 20,5% des délégués sont des femmes, ce qui correspond à leur pourcentage dans le parti en 1971 (23,7%).

[...] Par ailleurs, le parti continue à recruter une grande partie de ses militants chez les moins de 35 ans. Les délégués se répartissent en effet comme suit: de 17 à 24 ans (20,4 %), de 25 à 34 ans (41%), de 35 à 44 ans (22,7 %), de 45 à 54 ans (12,1%), de 55 à 64 ans (3,1%), 64 ans et plus (0,7 %).

Du côté de la scolarisation, les délégués au congrès ne sont nullement représentatifs de la population en général: primaire (5%), secondaire (19,7 %), technique (7,5%), classique et cégep (21,9%), universitaires (46,9%).

[...] Au niveau de la scolarisation plutôt élevée des délégués correspond une moyenne salariale assez impressionnante: de 3 000 \$ (17,3 %) — cette catégorie comprend surtout des étudiants —, de 3 000 \$ à 4 999 \$ (5,7%), de 5 000 \$ à 6 999 \$ (13,4 %), de 7 000 \$ à 8 999 \$ (18,8 %), de 9 000 \$ à 10 999 \$ (16 %), de 11 000 \$ à 12 999 \$ (11 %), de 13 000 \$ à 14 999 \$ (6,6 %), 15 000 \$ et plus (11,2 %).

Il convient de signaler une autre donnée portant sur le militantisme dans d'autres partis politiques avant l'adhésion au Parti québécois: 65,8 % des délégués n'ont jamais milité dans un autre parti. Parmi ceux qui l'ont fait, on retrouve les pourcentages suivants: RIN (18,6 %), Parti libéral du Québec (5,3 %), Union nationale (3,3 %), Ralliement national (0,9 %), PSQ (0,8 %), autres partis (5,3 %).

M. Latouche signale enfin qu'il est difficile de comparer avec les autres partis, qui ne possèdent pas de telles statistiques, comme l'Union nationale et le Ralliement créditiste, ou qui ne les rendent pas publiques, comme le Parti libéral.

Le scrutin donna une majorité accrue au Parti libéral qui augmenta de 40 le nombre des sièges qu'il détenait à l'Assemblée nationale, en faisant élire 102 de ses 110 candidats. Les libéraux avaient enregistré une hausse de 10 points dans la proportion des suffrages exprimés en leur faveur, celle-ci passant de 45 p. 100 en 1970 à 55 p.100 en 1973. Le Parti québécois, en revanche, n'avait progressé que de sept points, passant de 23 p. 100 des voix, en 1970, à 30 p. 100 en 1973. Les gains du Parti libéral et ceux du Parti québécois s'étaient traduits par la déconfiture des deux autres principaux partis, le parti de Gabriel Loubier (ancienne Union nationale), appelé Unité-Québec, qui n'obtenait que 5 p. 100 des voix, et le Parti créditiste, qui obtenait deux sièges avec 10 p. 100 des suffrages. Avec six députés, le Parti québécois devenait l'opposition officielle.

La campagne électorale du Parti québécois n'avait pas été suffisamment préparée, car, malgré les intuitions de René Lévesque exprimées durant le congrès de février 1973, beaucoup de militants n'avaient pas cru que Robert Bourassa demanderait une dissolution de l'Assemblée nationale presque deux ans avant l'expiration du mandat obtenu le 29 avril 1970.

La publication du *Premier Budget d'un Québec indépendant — Exercice financier 1975-1976* par le Parti québécois, au début de la campagne, destiné à chiffrer le coût des engagements du parti, avait par ailleurs permis aux libéraux d'attaquer les «séparatistes» sur une quantité de points de détail. Paradoxalement, les unionistes et les créditistes avaient aussi pris les «séparatistes » du Parti québécois pour cible, au lieu de s'en prendre au gouvernement sortant.


Sous le feu croisé des trois autres partis, les responsables de la campagne électorale du Parti québécois décidèrent finalement de se dégauger en affirmant qu'un vote pour le Parti québécois n'était pas un vote pour la souveraineté. Au cours de la dernière semaine de la campagne, ils firent paraître dans les journaux de grands placards annonçant cette prise de position:

Aujourd'hui, je vote pour la seule équipe prête à former un vrai gouvernement. En 1975, par référendum, je déciderai de l'avenir du Québec.

**Aujourd'hui,
je vote pour
la seule équipe
prête à former
un vrai
gouvernement.**

**En 1975,
par référendum,
je déciderai
de l'avenir
du Québec.**

Une chose à la fois! Chaque chose en son temps.

 **Je vote Parti Québécois.
Je vote pour le vrai!**

Une chose à la fois! Chaque chose en son temps.
Je vote Parti Québécois.
Je vote pour le vrai!

Cette publicité n'était pas conforme aux vœux du congrès de février 1973, puisque la majorité des délégués avait alors soutenu une proposition écartant l'idée d'un référendum sur la souveraineté.

Un autre placard, plus explicite, publié en même temps, donnait des précisions. Qu'arriverait-il au lendemain de l'élection d'un gouvernement du Parti québécois? Les responsables de la campagne du parti répondaient à cette question en quatre points assez détaillés, dont les phrases essentielles étaient les suivantes:

L'indépendance du Québec ne se fera donc pas au lendemain des élections. Avant de la faire, il va falloir la préparer concrètement et en faire accepter les modalités décisives par l'ensemble des citoyens, votant par référendum. Ce n'est donc qu'en 1975 que les citoyens du Québec auront à décider démocratiquement de l'avenir du Québec. S'ils acceptent alors majoritairement la constitution qui leur sera proposée, le Québec pourra proclamer son indépendance et devenir un pays souverain. Ce n'est qu'à ce moment que les lois fédérales cesseraient d'avoir effet, que les impôts fédéraux seraient rapatriés et que le dollar canadien serait remplacé par le dollar québécois, à moins qu'une entente n'intervienne sur l'utilisation d'une monnaie commune.

René Lévesque avait été candidat dans la circonscription de Dorion, à Montréal, circonscription représentée entre 1966 et 1968 par François Aquin, premier député indépendantiste du Québec contemporain. L'élection partielle tenue après la démission d'Aquin avait fait de Mario Beaulieu, de l'Union nationale, le député de Dorion, mais celui-ci avait été défait par le libéral Alfred Bossé le 29 avril 1970. Bossé, le 29 octobre 1973, l'emporta contre René Lévesque, qui avait choisi cette circonscription en raison de son aire géographique qui recouvrait partiellement celle de Laurier, dont il avait été le député de 1960 à 1970.

Parmi les militants du Parti québécois qui s'étaient, en février 1973, prononcés contre l'idée d'un référendum, il y en eut plusieurs pour réclamer le remplacement de René Lévesque à la tête du Parti québécois. On lui reprochait de ne pas avoir empêché une publicité électorale contraire au programme officiel du parti. On lui reprochait également sa défaite personnelle dans la circonscription de Dorion, et même son choix de se présenter dans cette circonscription plutôt que dans une autre, plus sûre. On allait même jusqu'à se demander si le chef du Parti québécois ne songeait pas lui-même à démissionner puisqu'il était resté plusieurs semaines loin des journalistes et des réunions de militants et avait même refusé les sièges que deux des députés du parti élus le 29 octobre lui avaient proposés.

Les tensions postélectorales se calmèrent bientôt cependant, suite aux interventions du leader du parti à l'Assemblée nationale, Jacques-Yvan Morin, nouvellement élu dans la circonscription de Sauvé, dans le nord de Montréal, et grâce à la reprise des activités normales des diverses instances locales et régionales en vue du cinquième congrès, prévu pour la mi-novembre 1974.

L'idée que l'accession du Québec à la souveraineté devait être subordonnée à l'issue d'un référendum n'était pas réglée pour autant. Le débat à ce sujet se déroulait un peu partout y compris dans les pages du quotidien *Le Jour*, journal dirigé par des militants du Parti québécois dont Yves Michaud, anciennement député libéral de Gouin, défait par Guy Joron du Parti québécois en 1970 (lui-même défait en 1973).

Le 29 septembre 1974, en vue du congrès, les dirigeants du parti firent connaître leur proposition: un «compromis» susceptible de rallier la majorité. Selon cette proposition, l'élection d'un gouvernement du Parti québécois serait suivie de l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale autorisant le gouvernement à engager des négociations avec les autorités fédérales en vue de rapatrier les pouvoirs nécessaires et à élaborer

avec celles-ci des ententes; un référendum n'interviendrait qu'en cas d'opposition systématique d'Ottawa à l'exercice des pouvoirs d'un Québec souverain.

Le 4 novembre, par ailleurs, les quotidiens firent état d'une proposition de l'Association du Parti québécois de la circonscription de Saint-Laurent, au nord-ouest de Montréal, visant à clarifier la situation. Selon les délégués de cette circonscription, l'opposition du gouvernement fédéral étant inéluctable, le référendum l'était également. À ce compte-là, pourquoi ne pas dissocier clairement l'accession du Parti québécois au pouvoir de l'accession du Québec à la souveraineté. Sachant que leur vote en faveur du Parti québécois ne serait pas un vote pour la souveraineté, certains électeurs «fédéralistes» pourraient alors appuyer le Parti québécois pour des motifs variés et ainsi contribuer à le porter au pouvoir. Au pouvoir, le Parti québécois, selon ces délégués, serait dans une meilleure position pour faire connaître les arguments en faveur de la souveraineté.

Divers événements, au cours des quatre jours précédant le cinquième congrès, contribuèrent à consolider une majorité en faveur de l'option «référendaire». Le 10 novembre 1974, 17 candidats du Rassemblement des citoyens de Montréal furent élus au Conseil de ville, alors que le candidat de ce parti à la mairie, Jacques Couture, obtenait 39 p. 100 des suffrages exprimés, contribuant ainsi à réduire la proportion des voix obtenue par le maire Jean Drapeau. Ces résultats étaient de bon augure pour le Parti québécois dont plusieurs militants, à Montréal, avaient travaillé avec l'équipe de Jacques Couture. Par ailleurs, *La Presse* publia, les 13 et 14 novembre, les résultats d'un sondage qui plaçaient les deux principaux partis à égalité, 29 p. 100 des personnes interrogées préférant le Parti libéral, 28 p. 100, le Parti québécois. Ces données, manifestement, reflétaient le mécontentement qu'avait provoqué l'adoption du «bill 22 que le gouvernement de Robert Bourassa avait présenté au cours de l'été 1974 pour «régler» le problème linguistique à Montréal. Elles reflétaient aussi la réaction que commençaient à susciter les rumeurs relatives à l'intégrité de certains membres du gouvernement. Ce sondage réalisé par l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP:) pour le compte de *La Presse*, apportait en tout cas, un sérieux encouragement aux sympathisants du Parti québécois.

En outre, il laissait comprendre que la majorité des personnes interrogées tenaient à ce que la population soit consultée sur la question de l'indépendance du Québec. Les données présentées le 14, il va sans

dire, furent abondamment commentées par les délégués. à leur arrivée au Petit Colisée de Québec, le 15.

Le cinquième congrès adopta finalement la proposition de l'exécutif, formulée à la fin de septembre et précisée en atelier. L'idée d'un référendum sur l'indépendance après la prise du pouvoir par le Parti québécois fut appuyée par 630 voix contre 353 et 20 abstentions.

Parmi les opposants, Louis O'Neill et Marie Vallée se distinguèrent en énumérant les dangers inhérents à la formule «le pouvoir d'abord. l'indépendance ensuite». En fixant à l'avance l'échéance référendaire, fit-on remarquer, le Parti québécois réduisait sa marge de manœuvre: il se mettait à la merci d'une conjoncture défavorable, telle une récession: il plaçait le Québec dans une position vulnérable puisque les adversaires de l'indépendance auraient beau jeu pour imposer aux souverainistes le respect de leurs propres échéances. Par ailleurs, en mettant l'accent sur les éléments de son programme qui ne concernaient pas l'indépendance. le Parti québécois cessait de faire la promotion de son projet fondamental.

À la différence des congrès précédents, le congrès de 1974, dans l'ensemble, paraissait plus soucieux de gagner les prochaines élections que de préciser les aspects les plus réformateurs du programme.

Les préoccupations électoralistes s'étaient manifestées non seulement au sujet de la proposition sur le référendum. mais aussi lors du choix des membres de l'exécutif. La plupart des élus s'identifiaient en effet à la tendance électoraliste: Pierre Marois, Jean-François Bertrand, fils du chef de l'Union nationale et Premier ministre de 1968 à 1970, Jean-Jacques Bertrand, Robert Lussier et Jérôme Proulx, élus sous la bannière de l'Union nationale en 1966, Claude Morin, et d'autres. Seuls parmi les élus, Guy Bisaillon, candidat défait dans Taillon en 1973, et Robert Burns, député de Maisonneuve depuis 1970, se rattachaient clairement à la tendance opposée.

Le cinquième congrès ayant décidé de fixer à tous les deux ans la tenue des congrès subséquents et le Premier ministre Robert Bourassa, de tenir de nouvelles élections trois ans seulement après celles du 29 octobre 1973, les militants du Parti québécois se retrouvèrent en campagne électorale trop tôt pour pouvoir amender à nouveau leur programme.

Tout au long des années 1975 et 1976, les militants du parti 'étaient préparés pour cette campagne électorale. Ayant maintenant clai-

rement dissocié les étapes du cheminement vers l'indépendance, les dirigeants du parti avaient mis l'accent sur une stratégie de prise du pouvoir fondée sur la critique du gouvernement du Parti libéral. Quand Robert Bourassa obtint la dissolution de l'Assemblée nationale le 18 octobre 1976, la machine électorale du Parti québécois était prête.

De 30 000 qu'ils étaient à la fin de 1971, un an après la crise d'octobre 1970, les adhérents du Parti québécois étaient devenus de plus en plus nombreux, d'année en année. Au début de 1974, peu après la campagne électorale de 1973, les effectifs avaient atteint le nombre de 100 000, c'est-à-dire 20 000 de plus qu'à la fin de la campagne électorale de 1970. Au début de 1976, les effectifs «de basse saison» étaient déjà très élevés, se situant aux alentours de 80 000. Fin octobre 1976, après deux semaines de campagne, ils atteignaient le chiffre de 94 000. À la mi-novembre, le Parti québécois comptait 130 000 membres.

La mobilisation des membres, en vue du scrutin du 15 novembre, et de la victoire, fut organisée systématiquement de sorte que, dans certaines circonscriptions, les organisateurs pouvaient compter sur une véritable armée de bénévoles, jusqu'à 1 000 dans plusieurs cas.

Finalement, le 15 novembre, les résultats du scrutin récompensèrent les efforts considérables de tous ces gens. Le Parti québécois obtint 1 390 351 voix, c'est-à-dire environ 500 000 de plus qu'en 1973 (il en avait alors obtenu 897 809) et il fit élire 71 de ses 110 candidats. Le Parti libéral, en revanche, subit un revers important, passant de 1 623 744 voix en 1973 à 1 135 056 voix en 1976, et de 102 sièges en 1973 à 26 seulement en 1976. L'Union nationale ressuscitée obtint 18 p. 100 des suffrages en 1976 et fit élire 11 de ses candidats. Le Ralliement créditiste obtint près de 5 p. 100 des suffrages et son chef, Camil Samson, fut réélu. Fabien Roy, élu en 1973 sous la bannière créditiste, fut réélu en 1976 sous celle du nouveau parti issu d'une scission du mouvement créditiste, le Parti national populaire.

Du point de vue de l'influence de la conjoncture sur l'élection, la défaite électorale du Parti libéral s'expliquait essentiellement par le fait qu'il y avait davantage d'électeurs insatisfaits du gouvernement de Robert Bourassa que d'électeurs opposés au «séparatisme». Le «bill 22», sur la langue, avait déçu les sympathisants anglophones du Parti libéral et, parmi ceux-ci, beaucoup s'étaient abstenus de voter ou encore avaient donné leur vote à l'Union nationale, faisant ainsi basculer plusieurs circonscriptions de la région de Montréal dans le camp du Parti québécois. Les rumeurs de corruption impliquant des libéraux, notamment dans le

dossier des Jeux olympiques de Montréal, en 1976, avaient également joué un rôle dans la défaite du gouvernement de Robert Bourassa, car elles s'ajoutaient à d'autres rumeurs du même type au sujet de dossiers antérieurs, impliquant, selon les cas, le président du parti, le député de Saint-Henri, le député de Taillon, l'ancien organisateur en chef, Paul Desrochers, le député de la circonscription de Johnson, ou même le Premier ministre (affaire «Paragon»). La stratégie du Parti québécois, consistant à proposer un bon gouvernement et l'assainissement des mœurs électorales, contribua à amplifier l'effet négatif des éléments du passif de l'administration de Robert Bourassa.

Un autre facteur conjoncturel avait également joué: la crise suscitée à l'époque par le refus des contrôleurs aériens anglophones d'autoriser le recours au français pour les messages des contrôleurs francophones, adressés aux pilotes francophones.

La victoire du Parti québécois était décisive, mais, avec 41 p. 100 des suffrages exprimés, le nouveau gouvernement n'avait pas le choix: pour arriver à l'indépendance, il lui faudrait un mandat majoritaire. Ce mandat, ses dirigeants étaient convaincus de l'obtenir grâce à un référendum, qu'ils avaient promis de tenir au cours de leur premier mandat, s'ils obtenaient de former le gouvernement. Avec le pouvoir, avec les capacités d'influence de l'administration. Le Parti québécois détenait en effet des moyens qui lui avaient fait défaut jusqu'alors, dans ses efforts pour faire accepter à la majorité des Québécois l'option de la souveraineté-association, l'option de René Lévesque.

Chapitre II

L'ÉTAPE RÉFÉRENDAIRE : 1977 – 1980

Pour respecter le programme adopté au cinquième congrès en novembre 1974, le nouveau Premier ministre, René Lévesque, devait, Immédiatement après la passation des pouvoirs, engager le processus d'accession du Québec à la souveraineté et entamer des négociations avec les autorités gouvernementales du reste du Canada afin de déterminer les modalités de l'éventuelle association économique.

Les autorités fédérales canadiennes et les porte-parole des divers gouvernements provinciaux avaient déjà fait savoir qu'il n'y avait rien à négocier. Le message était simple: si les Québécois optent pour la souveraineté-association, le reste du Canada refusera de négocier l'association, et même de céder quoi que ce soit au Québec. Les dirigeants fédéraux gardèrent, après le 15 novembre 1976, la même intransigeance.

Cette intransigeance, liée aux conclusions tirées de l'analyse des résultats du scrutin du 15 novembre, ne laissait pas grand choix aux dirigeants du Parti québécois. Il leur fallait obtenir un mandat majoritaire de l'électorat du Québec en faveur de leur option constitutionnelle, la souveraineté-association. Les exigences de la réalité confirmaient la détermination qu'avaient les dirigeants de respecter leur engagement de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec

Ce référendum, les dirigeants du parti avaient promis de le tenir au cours de leur premier mandat. Les déclarations de René Lévesque et les publications de la campagne électorale ne comportent aucune ambiguïté à ce sujet. Les engagements des dirigeants du parti étaient un motif suffisant pour écarter toute proposition de reporter la tenue du référendum et de le tenir au cours d'un second mandat. Mais il y avait un autre argument: à supposer que l'électorat accorde un second mandat au Parti québécois, ce qui était déjà un pari, les risques de «perdre» le référendum, s'il était reporté à ce mandat ultérieur, étaient plus grands que

ceux qu'on courrait en tenant le référendum avant 1981, avant l'expiration du délai de cinq ans qui avait débuté le 15 novembre 1976. L'usure inéluctable du gouvernement et le retour tout aussi inéluctable de mauvaises conjonctures économiques auraient en effet le temps de jouer. De nombreux électeurs pourraient voir, dans la décision de reporter la tenue du référendum à un deuxième mandat, une marque de duplicité qui nuirait au Parti québécois et à son option. En outre, les adversaires du projet de souveraineté auraient davantage de latitude pour organiser leur résistance, alors que les militants du Parti québécois épuiseraient une part de leurs ressources à attendre plus longtemps. De plus, la période d'incertitude précédant le référendum serait considérablement augmentée et aurait des conséquences négatives pour l'option du parti. Enfin, dans l'hypothèse où l'option souveraineté-association obtiendrait la majorité lors d'un référendum tenu au cours d'un second mandat du Parti québécois, il y avait un risque de voir les adversaires de cette option obtenir une majorité des sièges à l'élection suivante, ce qui aurait forcément compromis la réalisation de la souveraineté.

Le risque d'échec du Parti québécois à la prochaine élection aurait été accru si le référendum n'avait pas été tenu au cours du premier mandat: il aurait été atténué si le référendum avait eu lieu, et de surcroît si l'option du parti avait obtenu la majorité.

L'engagement de tenir un référendum au cours du premier mandat fut donc confirmé dès le lendemain des élections, et les membres du nouveau gouvernement, avec leurs conseillers, entreprirent immédiatement l'analyse de situation requise pour élaborer une stratégie et mettre en oeuvre les moyens les plus adaptés à la réalisation de leur objectif.

L'analyse de la situation permet de constater que le projet de souveraineté-association du parti, peu après les élections du 15 novembre, n'avait l'appui que d'une minorité des électeurs du Québec. Non seulement le parti n'avait pas la majorité absolue dans les intentions de vote des électeurs, mais encore il y avait parmi les électeurs du Parti québécois une proportion significative de personnes opposées à la souveraineté du Québec, dont le choix électoral avait été déterminé par des considérations conjoncturelles ou par des facteurs locaux ou régionaux.

L'examen des résultats des sondages effectués au cours de l'année 1976 laissait entendre que les préférences des électeurs, quant à l'avenir du Québec, se partageaient entre cinq ou six options. Environ 15 p. 100

des Québécois favorisaient le maintien du fédéralisme tel qu'ils le connaissaient; parmi ceux-ci, notamment chez les anglophones, certains préconisaient même le renforcement du gouvernement central. Près de 40 p. 100 des personnes interviewées optaient également pour le maintien du Québec au sein du régime fédéral canadien, tout en souhaitant divers changements, présumés en faveur des provinces où même de la province du Québec. Cette option était identifiée par les sondeurs, dans leurs questionnaires, par l'expression «fédéralisme renouvelé», qui était à la mode à l'époque. Parmi les citoyens interrogés, il y avait aussi une autre catégorie de «fédéralistes»: 10 p. 100 tenaient au régime fédéral canadien, mais, en même temps, voulaient un «statut particuliers» pour le Québec. L'option de la souveraineté-association était préférée par 20 p. 100 environ des personnes interrogées alors que pour une tranche de 10 p. 100 environ, la préférence allait à l'indépendance complète du Québec, sans association avec le reste du Canada. Quelques électeurs, de 5 à 10 p. 100 de l'ensemble environ, n'avaient aucune opinion à émettre sur l'avenir constitutionnel du Québec, généralement en raison de leur très faible engagement dans la vie sociale et politique.

Selon les spécialistes des sondages d'opinion publique, l'appui accordé à la «séparation» complète du Québec était très faible. La proportion des Québécois qui se déclaraient favorables à cette «séparations» avait cependant augmenté au cours des années. Elle était inférieure à 10 p. 100 jusqu'aux élections de 1966: elle avait augmenté à 15 p. 100 environ à l'occasion du scrutin d'avril 1970, mais, à la suite des événements d'octobre 1970, elle avait décliné considérablement pour retrouver le niveau antérieur. Avec la campagne électorale de 1973, la proportion des Québécois favorables à la «séparation» avait atteint à nouveau le sommet antérieur de 1970 et, par la suite, avait crû régulièrement d'environ un point par année. Dans tous les cas, moins de 20 p. 100 des personnes interviewées au Québec se disaient en faveur de la «séparation». Inversement, 60 p. 100 environ se prononçaient contre la séparation, alors que, selon les conjonctures, de 5 à 20 p. 100 des Québécois des échantillons concernés tassaient leur opinion.

Dans la mesure où l'option souveraineté-association était dépeinte comme une option de «séparation», et dans la mesure où elle était perçue comme telle, la proportion des électeurs qui la rejetaient augmentait. Inversement, dans la mesure où cette option apparaissait comme une formule constitutionnelle permettant de garder unis le Québec et le reste du Canada, la proportion des personnes qui l'appuyaient s'élevait. Cependant,

au début de l'année 1977, l'idée que la plupart des gens se faisaient de l'option du Parti québécois était largement influencée par ce qu'en disaient ses adversaires, d'une part, et par ce que les véritables indépendantistes étaient prêts à en faire, d'autre part. Les premiers affirmaient que l'option de la souveraineté-association, qu'ils rejetaient catégoriquement, n'était que du séparatisme déguisé, et qu'elle ne pouvait mener qu'à la séparation complète du Québec, étant donné que le reste du Canada ne céderait jamais quoi que ce soit. Les deuxièmes répétaient que, si les autorités gouvernementales du reste du Canada refusaient de «négocier» l'association proposée par le gouvernement du Québec, ce dernier procéderait alors unilatéralement, conformément au programme «officiel» du Parti.

Pour obtenir l'appui à la fois des indépendantistes, des tenants de la souveraineté-association et d'un certain pourcentage des autres électeurs, le gouvernement du Parti québécois devait, de toute urgence, afficher, clairement et très fort, que son option céderait aux indépendantistes sur l'essentiel de leurs demandes tout en maintenant unis le Québec et le reste du Canada. C'était là tout un défi; les ministres tentèrent de le relever.

Ce défi, c'était en quelque sorte celui que René Lévesque avait envisagé, en 1967, en proposant la formule de la souveraineté-association aux militants libéraux de l'époque.

Pour relever ce défi, il fallait la démonstration du désir du gouvernement du Parti québécois de renouveler, et non pas de détruire, la confédération canadienne, pour le bénéfice à la fois du Québec et du reste du Canada. Cette démonstration, on pourrait la faire d'abord en travaillant à la conclusion de nouveaux accords liant le gouvernement central et le gouvernement du Québec, notamment dans les domaines de juridiction partagée selon les termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, par exemple en matière d'immigration. On pourrait compléter cette démonstration en proposant aux électeurs du Québec et du reste du Canada des modifications constitutionnelles en faveur du Québec ou encore une «nouvelle entente» entre le Québec et le reste du Canada, au sein de ce qu'on pourrait appeler, comme le faisait déjà René Lévesque dans Option Québec, l'Union canadienne.

Ce grand défi, les ministres le présentèrent aux militants de leur parti les 27, 28 et 29 mai 1977, à l'occasion du sixième congrès. Ce congrès donna au gouvernement le mandat de se porter à la défense du Québec au sein de la confédération canadienne pendant la période précédant la tenue du référendum.

Par ailleurs, le sixième congrès libéra le gouvernement de l'obligation que lui faisait le programme issu du cinquième congrès de «mettre immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté en proposant, peu après son élection, une loi à cet effet». Les congressistes acceptèrent également de retirer du programme la disposition suivante :

Dans le cas où il lui faudrait procéder unilatéralement, assumer méthodiquement l'exercice de tous les pouvoirs d'un État souverain, en s'assurant a priori de l'appui des Québécois par voie de référendum.

D'autres articles du programme issu du congrès de 1974 furent également modifiés, notamment en ce qui concernait les alliances militaires ou les revendications territoriales. Les amendements visaient tous l'atténuation des propos.

Le nouveau texte relatif à l'accession du Québec à l'indépendance se lisait comme suit :

Un gouvernement du Parti québécois s'engage à:

1. S'assurer, par voie de référendum et au moment qu'il jugera opportun à l'intérieur d'un premier mandat, de l'appui des Québécois sur la souveraineté du Québec.
2. Mettre en branle le processus d'accession à la souveraineté en proposant à l'Assemblée nationale une loi l'autorisant:
 - a) à exiger d'Ottawa le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs, à

l'exception de ceux que les deux gouvernements voudront, pour des fins d'associations économiques, confier à des organismes communs;

- b) à entreprendre, en vue d'atteindre cet objectif, des discussions techniques avec Ottawa sur le transfert ordonné des Compétences;
 - c) à élaborer, avec le Canada, des ententes portant sur la répartition des avoirs et des dettes ainsi que sur la propriété des biens publics, conformément aux règles habituelles du droit international.
3. Assumer méthodiquement l'exercice de tous pouvoirs d'un État souverain, dans le cas où il lui faudrait procéder unilatéralement.
 4. Promouvoir le plus possible l'autonomie du Québec, au cours de la période restant à passer sous le régime politique actuel.

Ayant convaincu les délégués au sixième congrès de choisir la voie «du réalisme», les ministres et leurs conseillers cherchèrent ensuite à démontrer à l'électorat québécois que leur projet de souveraineté-association, tout en permettant au Québec d'accéder à la souveraineté, ne briserait pas le Canada.

Les déclarations à cet effet se multiplièrent, au Québec et ailleurs. Pourtant, l'opposition au projet du Parti québécois restait majoritaire.

Il y avait en effet, dans l'électorat du Québec, des catégories importantes d'opposants aux changements qu'aurait impliqués la souveraineté-association.

Il y avait d'abord les anglophones du Québec, ainsi que les personnes qui n'étaient pas nées au Québec et qui avaient pour langue ma-

ternelle une langue autre que l'anglais. Ces personnes, constituant près de 20 p. 100 de l'électorat, éprouvaient, dans l'ensemble, une forte appréhension à l'égard de l'avenir que leur proposait le Parti québécois. La présentation du projet de loi sur la langue française au début de 1977, puis son adoption et sa mise en application avaient renforcé ces appréhensions. La loi 101, comme on appelait celle «Charte de la langue française», rendait obligatoire l'usage du français dans le domaine de l'affichage; elle obligeait les entreprises importantes à se «franciser», c'est-à-dire à adopter la langue française comme langue de travail, et, surtout, elle forçait les enfants de parents qui n'étaient pas nés au Québec à fréquenter les écoles françaises. Pour des personnes dont l'anglais était la langue maternelle ou pour celles qui l'avaient adopté, les dispositions de la loi 101 paraissaient vexatoires. La quasi-totalité des anglophones du Québec considéraient, en 1977, que leur patrie était le Canada, pays bilingue, et que le Québec devait être bilingue. Leur refus de la loi 101 accentuait leur rejet du Parti québécois et leur crainte d'un avenir constitutionnel façonné au goût des militants de ce parti.

Une deuxième catégorie d'électeurs défavorables à l'option du Parti québécois était constituée de personnes âgées, non pas toutes les personnes âgées, mais la plupart. Leurs motifs de refuser le changement proposé par le Parti québécois reposaient principalement sur leur crainte du changement, en général, ou surtout sur celle des conséquences du changement, conséquences qu'on ne pouvait prévoir avec certitude, et, accessoirement, sur leur attachement au pays qu'elles avaient connu, au pays tel qu'il avait été tout au long de leur vie. Les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus constituaient entre 10 et 12 p. 100 de l'électorat francophone.

Une troisième catégorie d'électeurs que l'on savait très antipathiques au Parti québécois et à son option constitutionnelle, était composée de gens d'affaires. Le milieu des affaires, incluant les administrateurs des entreprises privées et les personnes qui en dépendent directement (par exemple les conjoints), représentait entre 12 et 15 p. 100 de l'électorat francophone.

Bien qu'il fût possible de trouver dans le milieu des affaires des sympathisants du Parti québécois, en particulier chez les administrateurs du mouvement coopératif et chez les dirigeants d'entreprises défavorisées par les politiques du gouvernement central, il ne faisait pas de doute que la plupart des gens d'affaires et des personnes dépendant d'eux préconi-

saient le maintien du Québec dans la fédération canadienne, tout en s'opposant aux orientations «socialisantes» du Parti québécois. Les mesures législatives proposées par le gouvernement du Parti québécois en 1977, la «loi anti-briseurs de grève» par exemple, de même que l'appui financier qu'il avait accordé à Tricofil, une entreprise «autogérée» par ceux qui y travaillaient, avaient renforcé les opinions défavorables au parti de René Lévesque et à ses options.

Une quatrième catégorie d'opposants, que le Parti québécois n'avait pas encore réussi à convaincre, était constituée par les francophones en âge de travailler qui, en raison de leur trop faible scolarisation et de divers handicaps, se trouvaient sans emploi ou encore avaient des emplois précaires et mal payés. La plupart de ces francophones n'arrivaient pas à s'identifier au Parti québécois dont les membres actifs et les porte-parole étaient très scolarisés, et préoccupés par des questions sans lien apparent avec leurs problèmes immédiats. Ces francophones défavorisés, très nombreux puisqu'ils constituaient au moins 20 p. 100 de l'électorat, dépendaient par ailleurs de programmes fédéraux comme celui de l'assurance-chômage ou celui des emplois communautaires (initiatives locales et ainsi de suite). À ces personnes, le Parti québécois n'avait pas grand-chose à offrir, sinon l'incertitude quant aux conséquences des révisions constitutionnelles envisagées.

N'ayant pas à attendre davantage du Parti libéral que du Parti québécois, la plupart de ces personnes défavorisées avaient opté pour l'abstention ou pour les petits partis, lors des élections de novembre 1976. Il était difficile de prédire leur comportement à l'occasion du référendum, mais tout laissait croire qu'elles seraient nombreuses à s'abstenir de voter ou à opter pour la «sécurité» ou «le moindre risque».

Somme toute, les quatre catégories d'électeurs où on trouvait une forte proportion d'opposants au Parti québécois et à son option constitutionnelle représentaient, ensemble, environ 55 p. 100 de l'électorat québécois. Les opposants qui faisaient partie de ces quatre grandes catégories d'électeurs constituaient finalement un «bloc» considérable. Dans l'hypothèse d'une distribution en trois tranches, celle des adversaires, celle des sympathisants et celle des indécis, les adversaires, parmi ces quatre grandes catégories d'électeurs, étaient sans doute trois fois plus nombreux que les sympathisants.

Même si ses adversaires étaient très nombreux, le Parti québécois

bénéficiait de solides appuis dans quelques secteurs. Les électeurs franco-phones occupant des emplois syndiqués étaient, en très forte proportion, favorables au Parti québécois et à l'option souveraineté-association. Chez les jeunes travailleurs et les étudiants francophones, les sympathisants du Parti québécois étaient quatre fois plus nombreux que ses adversaires. Les salariés non syndiqués francophones occupant des emplois stables et bien rémunérés étaient aussi, en majorité, en faveur du Parti québécois et de son option.

Dans certaines catégories d'emploi, les électeurs francophones favorables au Parti québécois pouvaient parfois être jusqu'à six ou sept fois plus nombreux que leurs opposants. C'était le cas, pensait-on, dans le secteur de l'enseignement, dans celui des arts et du spectacle, chez les journalistes et chez les professionnels du secteur public.

Malgré ces appuis importants, dans l'hypothèse d'un référendum portant sur l'acceptation ou le rejet de la souveraineté-association, l'option du Parti québécois semblait, en 1977, définitivement minoritaire. Selon les données des sondages réalisés à l'époque, dans un contexte où néanmoins le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement de René Lévesque était très élevé, un référendum sur la souveraineté-association aurait ligué contre cette option la plupart des électeurs favorables au maintien du Québec dans la fédération canadienne.

Dans l'hypothèse d'un référendum comportant plusieurs options «fédéralistes» et l'option souveraineté-association, le pourcentage des appuis obtenu pour l'option du Parti québécois était inférieur à celui qu'on obtenait, selon les spécialistes des sondages, dans l'hypothèse d'un référendum portant seulement sur l'acceptation ou le rejet de la souveraineté-association. Cette raison suffisait pour écarter l'hypothèse d'un référendum comportant une question «à choix multiples». De toute manière, il aurait été difficile de déterminer la nature des autres options puisque, à cette époque, les autres partis politiques, au Québec cherchaient justement à les définir. De plus, s'il y avait eu un choix entre trois options ou davantage, on n'aurait pas pu agir à moins que l'une de ces options n'obtienne la majorité absolue. Or, dans aucune hypothèse de questions à choix multiples, l'option de la souveraineté-association n'obtenait la majorité absolue, de l'avis des spécialistes des sondages.

Dans l'hypothèse d'un référendum portant sur l'acceptation de la souveraineté-association, la majorité des électeurs francophones semblait

néanmoins se ranger dans le camp du Parti québécois. Cependant, compte tenu de l'opposition massive des électeurs anglophones, le Parti québécois devait convaincre au moins 60 p. 100 des électeurs francophones de la validité de son option, s'il voulait obtenir l'appui majoritaire de l'ensemble des Québécois.

Cet appui de la majorité absolue de l'ensemble de l'électorat québécois était non seulement souhaitable, mais aussi, sans doute, indispensable. On pouvait, naturellement, compiler les résultats du référendum circonscription par circonscription et, grâce à une majorité dans la population francophone, espérer l'emporter dans 60, 70, voire une centaine de circonscriptions, démontrant ainsi que, même minoritaire du point de vue de l'ensemble de l'électorat, la souveraineté-association était l'option préférée dans le plus grand nombre de circonscriptions. Sinon dans la totalité des circonscriptions «francophones».

La crainte exprimée par certains anglophones à l'idée que seuls les francophones auraient pu être autorisés à voter au référendum n'avait aucun fondement. Une telle idée, émise néanmoins par quelques souverainistes éloignés du pouvoir, ne pouvait certainement pas effleurer des esprits démocratiques, en premier lieu celui de René Lévesque: en outre elle n'avait aucune chance d'être retenue, car il était non seulement impossible, en pratique, de la mettre en oeuvre, mais encore elle aurait complètement disqualifié le référendum. La compilation des résultats du référendum, circonscription par circonscription, suffisait pour marquer clairement la répartition territoriale et linguistique des appuis et des oppositions à la souveraineté-association.

Pour obtenir une majorité absolue dans l'ensemble du Québec en faveur de la souveraineté-association, il fallait convaincre, convertir même, une certaine proportion des opposants et des indécis.

Or, malgré les efforts des milliers de militants du parti, malgré l'adhésion de dizaines de milliers de nouveaux membres ou de membres anciens qui avaient négligé de renouveler leur carte au cours des «mortes saisons», malgré la satisfaction suscitée dans l'électorat par plusieurs législations adoptées en 1977, malgré les précisions formulées par les ministres et par le Premier ministre quant au sens de la formule «souveraineté-association», malgré tout, la majorité continuait à s'opposer au projet constitutionnel du Parti québécois.

Cette opposition à la souveraineté-association, on la mesurait régulièrement à l'aide de sondages privés, que confirmaient d'ailleurs les sondages commandés par les médias. En août 1977, un sondage réalisé

par le Centre de recherche sur l'opinion publique (C.R.O.P.) pour le compte de la revue Sélection, indiqua que, parmi les personnes interviewées, 40 p. 100 s'étaient déclarées favorables à la souveraineté association, 46 p. 100 s'étaient dites défavorables, et 14 p. 100 avaient évité de donner une opinion. Un autre sondage, mené en novembre par le Centre de sondages de l'Université de Montréal, pour Radio-Canada, révéla que la moitié des personnes interrogées étaient opposées à la souveraineté-association, et que seulement 40 p. 100 lui étaient favorables, les autres préférant taire leur opinion. En juin 1978, un autre sondage commandé par Radio-Canada, cette fois à l'Institut national de collecte de l'information (I.N.C.I.), donna les résultats suivants: 39 p. 100, pour la souveraineté-association. 50 p. 100, contre, et 11 p. 100 de «discrets». Un sondage de l'institut québécois d'opinion publique (I.Q.O.P.) réalisé en septembre 1978 pour l'hebdomadaire Dimanche-Matin montra que l'écart entre les sympathisants de la souveraineté-association et leurs adversaires s'était encore creusé : 35 p. 100 des répondants étaient pour, 48 p. 100, contre, et 17 p. 100 n'avaient pas exprimé d'opinion.

Les campagnes d'information auprès des anglophones, l'ouverture au milieu des affaires, les sollicitations auprès des personnes âgées et des groupes défavorisés n'avaient pratiquement rien donné.

L'appui accordé à la souveraineté-association n'augmentait presque pas, même chez les jeunes francophones ou chez les salariés du secteur public, à où il était déjà élevé.

Que faire? Manifestement il fallait «réajuster le tir», ainsi que le proclama René Lévesque au débat d'octobre 1978.

Le temps passait et les adversaires de l'option du Parti québécois devenaient de plus en plus puissants. Le Parti libéral, en avril 1978, s'était donné un nouveau chef, Claude Ryan, journaliste très connu et respecté, et, réconfortés par le succès de leur campagne de recrutement et de financement, les militants libéraux gagnaient rapidement du terrain. Les libéraux provinciaux étaient puissamment aidés par les libéraux fédéraux. farouches adversaires de la souveraineté-association, et par de nombreuses organisations privées, en particulier celles qu'animait et finançaient les anglophones du Québec. Le gouvernement fédéral du Canada avait créé un Centre d'information sur l'unité canadienne, qui avait engagé une formidable campagne publicitaire pour décrire les avantages du système politique canadien et décrier l'option du Parti québécois. En

juillet 1977, Jean-Luc Pépin, ancien ministre fédéral, et John P. Robarts, ancien Premier ministre de l'Ontario, avaient été priés de coprésider une Commission de l'unité canadienne, constituée par le gouvernement fédéral pour connaître les avis des Canadiens sur les solutions à proposer pour renforcer l'unité du Canada: de septembre 1977 jusqu'au début d'avril 1978, la commission avait servi de tribune à des centaines de personnes qui avaient défendu avec ardeur les mérites de l'unité du pays, et en même temps révélé son exceptionnelle hétérogénéité. Les porte-parole de tous les gouvernements provinciaux, comme ceux d'Ottawa, s'étaient prononcés en faveur du maintien des liens déjà établis entre le Québec et le reste du Canada, et tous avaient dit qu'ils refuseraient de négocier quoi que ce soit avec le gouvernement du Québec. Préférant briser tous ces liens précieux si, par malheur, une majorité des électeurs du Québec devait un jour appuyer la souveraineté-association.

Vers la fin de 1978, certains conseillers des dirigeants du Parti québécois en vinrent à se demander s'il ne valait pas mieux s'orienter vers une «troisième option» et abandonner carrément le projet de souveraineté-association. L'idée de cette option intermédiaire fut sans doute inspirée par les résultats des sondages qui révélaient que, tout en n'étant pas d'accord avec la souveraineté-association, un certain nombre de «fédéralistes» étaient d'avis que le gouvernement du Québec n'avait pas assez de pouvoirs législatifs, pas assez de revenus fiscaux, pas assez d'influence sur certaines grandes orientations de politique économique...

Cette «troisième option», dès qu'on l'évoquait devant eux, suscitait une très vive opposition chez la plupart des anciens du Rassemblement pour l'indépendance nationale et chez la plupart des anciens du Mouvement Souveraineté-Association On ne s'était pas battus pendant 10 ou 15 ans pour abandonner si près du but!

La «troisième option», si elle n'était pas fondée sur l'accession du Québec à la souveraineté, ne pouvait assurément pas plaire à la plupart des membres du Parti québécois, ceux-ci estimant que les seules lois applicables au Québec devaient être les lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec.

En 1978, selon les données des sondages, les indépendantistes qui souhaitaient la souveraineté du Québec, même sans association, c'est-à-dire la «séparation», constituaient entre 15 et 20 p. 100 de l'électorat. Pour ces indépendantistes, une «troisième voie» qui n'aurait pas comporté l'accession du Québec à la souveraineté était inacceptable.

Dans le manifeste publié à la fin de février 1979 par le conseil

exécutif national du Parti québécois à l'intention des délégués appelés à participer au septième congrès national, à la fin du printemps 1979, et intitulé *D'égal à égal*, la souveraineté-association fut présentée comme «la troisième voie» (page 8). Selon les auteurs de ce manifeste (notamment Pierre Vadeboncoeur), jusqu'alors toutes les «solutions de re-change» qui n'impliquaient pas la souveraineté du Québec, tout en visant à lui accorder plus de pouvoirs, avaient été écartées par le gouvernement fédéral. Ces solutions ne résolvait pas les problèmes posés par le statut minoritaire du Québec. Seule l'accession du Québec à la souveraineté apporterait une solution à ces problèmes. Ainsi, entre le maintien du Québec au sein du régime fédéral canadien, d'un côté, et l'indépendance complète sans association, de l'autre, il y avait effectivement une «troisième voie, celle de la souveraineté-association. Ce qui était déjà évident en 1967, quand René Lévesque était arrivé à cette conclusion, l'était tout autant à la fin des années soixante-dix.

Le manifeste proposait au parti de définir clairement ce qu'allait comporter la souveraineté et de préciser ce que le gouvernement du Québec, s'il en obtenait le mandat, proposerait au reste du Canada du point de vue de l'association.

Le septième congrès, réuni les 1^{er}, 2 et 3 juin 1979, adopta les propositions soumises par l'exécutif du parti dans le manifeste publié en février, *D'égal à égal*.

Par rapport au programme issu du sixième congrès, tenu à la fin de mai 1977, au chapitre de «l'accession à l'indépendance», qui devenait «l'accession à la souveraineté», les changements étaient importants. En premier lieu, le nouveau texte remplaçait l'engagement de tenir un référendum «sur la souveraineté» par un engagement à demander aux Québécois «un mandat» relatif à la négociation avec le Canada d'une association entre États souverains. Par ailleurs, le nouveau texte précisait les objets de la négociation. Parmi ces objets, les plus significatifs étaient les suivants:

1. maintien des échanges et des institutions compatibles avec la souveraineté du Québec;
2. maintien de la libre circulation des

marchandises, des capitaux et des entre les deux États;

3. reconnaissance à chaque État du droit de protéger sa production agricole. d'appliquer des programmes d'aide au développement et des systèmes d'achat préférentiel;
4. maintien du dollar comme seule monnaie des deux États;
5. engagement en faveur de la minorité francophone du Canada et de la minorité anglophone du Québec, sur une base de réciprocité des droits et services;
6. engagement en faveur des Amérindiens et des Inuits;
7. partages ou ententes (à négocier) concernant les chemins de fer, les transports aériens, la navigation intérieure, les tarifs douaniers, les propriétés fédérales, la dette fédérale, le marché du travail, etc.;
8. adoption du principe de la parité en ce qui concerne la participation de chacun des deux États aux institutions communes;
9. adoption du principe suivant lequel chacun des deux états aurait la responsabilité de protéger ses propres citoyens à l'étranger.

Le nouveau texte, de plus, définissait la souveraineté exigée par le Québec:

1. droit exclusif de légiférer;
2. droit exclusif de lever des impôts;

Le triomphe de l'étapisme

Lise BISSONNETTE

Pour obtenir le premier de ce qu'il voudrait être une série progressive de «oui» à son option constitutionnelle, le Parti québécois, avec une remarquable unanimité au cours des trois derniers jours, vient de consolider une machine et une stratégie à la fois réalistes et probablement efficaces. Il a, en fait, gagné sa première bataille, celle de faire l'unité de ses troupes sans laisser de cicatrices, celle de les convaincre que seul l'étapisme - et autant d'étapisme qu'il le faudra - a une chance de les mener à leurs fins.

En rencontrant ses militants, la direction du parti devait obtenir deux ratifications majeures. L'une qui portait sur une option «vendable» au commun des mortels, c'est-à-dire résolument «associationniste» plutôt qu'indépendantiste,

de continuité plutôt que de rupture trop inquiétante; l'autre sur une stratégie de la patience, c'est-à-dire un premier référendum qui ne soit pas absolument décisif mais plutôt exploratoire. Non seulement a-t-elle réussi à s'allier la base du parti, mais encore peut-on dire aujourd'hui qu'il n'existe plus, au sein du PQ, sauf chez de très jeunes membres qu'on laisse parler avec le sourire, d'aile radicale qui pousse à réclamer toute la souveraineté et le plus tôt possible. Pour qui se souviens des débuts amers qui avaient entouré l'étapisme de la première heure, celui qui prônait un référendum plutôt que de chercher l'indépendance via une élection, c'est là un changement radical, et surtout profondément accepté [...]

3. droit exclusif de dépenser sur le territoire aux fins publiques;
4. droit exclusif d'administrer la justice;
5. droit exclusif de veiller, sur le territoire, à la protection des personnes et des biens;
6. droit exclusif d'engager la collectivité dans une entente extérieure.

Le nouveau texte enfin, à ce chapitre de l'accession à la souveraineté, engageait le gouvernement à ne pas procéder unilatéralement à la déclaration d'indépendance, au cas où il se révélerait impossible d'en arriver à une entente. Si l'entente devait paraître impossible, le gouvernement s'engageait à demander aux citoyens du Québec un nouveau mandat, celui d'exercer sans partage les pouvoirs d'un État souverain. Quoiqu'il arrive, le gouvernement s'engageait à maintenir les droits acquis en matière de pensions de vieillesse, d'allocations familiales, de pensions aux vétérans, de sécurité d'emploi aux fonctionnaires fédéraux québécois et aux employés québécois des sociétés d'État fédérales, etc., ainsi qu'à maintenir sa participation, selon des modalités à définir ultérieurement, aux organismes de sécurité tels que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord...

La quasi-totalité des délégués, avec réalisme, appuyèrent l'exécutif. Quelques personnes, néanmoins, purent affirmer que l'association proposée ressemblait à du «fédéralisme renouvelé».

Les commentateurs conclurent que la stratégie du gouvernement du Parti québécois serait probablement efficace.

Même si la plupart des commentateurs concluaient en reconnaissant l'efficacité probable de la stratégie du gouvernement de René Lévesque, que le congrès du parti venait d'approuver, quelques militants de l'indépendance voyaient l'avenir avec pessimisme. Quelques jours avant le congrès, le 17 mai, un de ces militants inquiets de l'avenir, le ministre d'État à la réforme électorale, Robert Bums, député de Maisonneuve depuis 1970, avait annoncé qu'il se retirait de la vie politique et avait affirmé au journaliste de la Presse canadienne à Québec «qu'il était con-

vaincu que le Parti québécois perdrait le référendum et qu'il ne voulait pas être là à ce moment-là». L'analyse des données des sondages, celle des diverses catégories d'électeurs et celle des rapports de forces menaient effectivement à une évaluation pessimiste de l'issue du référendum. Que la question porte sur l'indépendance, la souveraineté, la souveraineté-association, un mandat de négocier une nouvelle entente ou même le maintien du Québec dans une fédération canadienne renouvelée, il suffisait qu'elle soit posée par un gouvernement du Parti québécois pour que, en bloc, presque tous les anglophones se déplacent pour voter «contre», ajoutant leurs votes aux opposants réguliers du Parti québécois dans la population francophone. C'était là, du moins, l'avis des plus pessimistes, qui rappelaient la double victoire libérale lors des élections partielles tenues le 30 avril précédent dans les circonscriptions de Jean-Talon, à Québec, et d'Argenteuil, où avaient été élus Jean-Claude Rivest et le chef du Parti libéral, Claude Ryan.

Mais les pessimistes n'étaient pas nombreux. L'optimisme était, en effet, plutôt général à l'Université Laval où s'étaient réunis les délégués. La plupart de ceux-ci étaient convaincus que le libellé de la question ferait «toute la différence», que les électeurs se prononceraient vraiment sur le texte qui leur serait proposé et non pas en fonction de leurs perceptions des options constitutionnelles. Par ailleurs, on aimait signaler la victoire du Parti progressiste conservateur dirigé par Joe Clark, aux élections du 22 mai précédent, à la Chambre des communes du Canada, contre les libéraux, dont le chef, Pierre Elliott Trudeau, avait jusqu'alors été très populaire au Québec. Cette victoire des progressistes conservateurs s'était faite grâce aux appuis que ceux-ci avaient dans les autres provinces, le Québec ayant élu 67 libéraux et 6 députés du Crédit social, ces derniers étant dorénavant dirigés par Fabien Roy, qui avait démissionné de son siège à l'Assemblée nationale pour se porter candidat aux élections fédérales. Seuls deux élus du Québec, Roch LaSalle et Heward Grafftey, faisaient partie de l'équipe du nouveau Premier ministre fédéral. Bien que l'échec relatif des créditistes, qui avaient perdu 5 des 11 sièges qu'ils détenaient antérieurement, ait déçu les militants du Parti québécois qui les avaient appuyés pendant la campagne électorale, le résultat global de l'élection, qui plongeait les libéraux fédéraux du Québec dans l'opposition, était favorable aux souverainistes. Non seulement ceux-ci auraient moins à craindre des interventions des députés fédéraux francophones, puisque ceux-ci dorénavant ne feraient plus partie du gouvernement, mais encore il leur serait facile d'illustrer

la division fondamentale du Canada en deux nations, les provinces de langue anglaise ayant enregistré des résultats fort différents de ceux du Québec.

Vers le 13 juin, une dizaine de jours après le septième congrès, le caucus des députés du Parti québécois fut appelé à faire l'analyse de diverses hypothèses concernant la date du référendum. L'hypothèse d'un référendum hâtif, en novembre 1979 par exemple, présentait certains avantages et plusieurs inconvénients, par rapport à une autre hypothèse, celle d'un référendum tardif, probablement au milieu du printemps 1980. À l'automne, ce serait, selon certains députés, beaucoup trop tôt: ce choix ne laissait pas le temps d'organiser la campagne référendaire et de joindre les indécis, ceux qui n'avaient pas encore fait leur choix ou qui pouvaient revoir celui qu'ils avaient fait. En revanche, choisir l'automne, c'était forcer les adversaires à se précipiter et, en particulier, c'était profiter de l'accalmie offerte à Ottawa par le changement de gouvernement.

Les 15, 16 et 17 juin, le conseil national du parti se réunit à Saint-Jean, à huis clos, pour examiner à son tour les diverses hypothèses.

La décision fut finalement annoncée le 21 juin 1979: le référendum aurait lieu au printemps 1980. Ce choix laissait aux militants le temps de mieux s'organiser. Il permettait de rédiger un livre blanc pour définir la souveraineté-association et en faire une large diffusion. Il donnait enfin la possibilité au gouvernement de parfaire son image auprès des francophones du milieu des affaires en poursuivant sa réorientation progressive en matière d'intervention économique.

Dans le domaine économique, le grand coup fut donné le 6 septembre 1979 par la présentation de la stratégie de développement économique du gouvernement du Parti québécois. Dans un document de 532 pages, *Bâtir le Québec*, le Premier ministre René Lévesque et le ministre d'État au développement économique, Bernard Landry, révélaient les choix effectués au terme de deux années et demie de consultations, de réunions «au sommet», d'analyses, d'études, de recherches et, sans doute, de nombreuses discussions. Les choix effectués favorisaient l'entreprise, entreprise de toute nature, et les ressources naturelles. Contrairement au sens général du programme du Parti québécois issu des congrès nationaux des années passées dans l'opposition, *Bâtir le Québec* souscrivait ré-

solument à la philosophie de l'économie de marché, mettant l'accent sur l'aide gouvernementale aux petites et aux moyennes entreprises. Manifestement, cet énoncé de politique, dans l'ensemble, devait plaire aux francophones du milieu des affaires.

Quinze jours plus tard, les 22 et 23 septembre, le conseil national du parti se réunissait à nouveau, alors qu'un remaniement ministériel, le 21, avait mené un ministre, Rodrigue Tremblay, à démissionner, et avait rabaissé un autre ministre, Louis O'Neill, au rang de simple député. Rodrigue Tremblay, qui s'en expliqua plus tard dans un livre, *Le Québec en crise*, s'était trouvé plusieurs fois en désaccord avec d'autres ministres, notamment Bernard Landry, avec qui il devait pourtant collaborer souvent à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce. Par ailleurs, Rodrigue Tremblay était de ceux qui avaient cherché une «troisième voie», allant ainsi à l'encontre du courant dominant au sein du parti; il publia d'ailleurs, peu après, un petit livre décrivant son point de vue, *La 3^e option*.

Louis O'Neill, de son côté, avait été l'un de ceux qui, au cours du cinquième congrès national du parti, les 15, 16 et 17 novembre 1974, s'étaient opposés le plus énergiquement à l'adoption de la résolution relative à la promesse de tenir un référendum sur la souveraineté. Parmi les opposants de ce qu'on a appelé «l'étapisme», il y avait aussi Robert Burns, qui lui avait annoncé sa démission à la mi-mai 1979 et avait effectivement quitté la vie politique au début du mois d'août. Louis O'Neill avait jusqu'alors soutenu, sur le processus d'accession du Québec à l'indépendance, des points de vue qui étaient ceux d'une minorité. Il a, comme Rodrigue Tremblay qui s'est fait le représentant d'une autre minorité, livré au public quelques-uns de ses sentiments, d'abord sous forme d'articles dans les journaux puis, beaucoup plus tard, en 1988, dans un livre, *Le Prochain Rendez-vous*.

Le livre blanc sur la souveraineté-association fut présenté au public tout au début du mois de novembre. Intitulé *La Nouvelle entente Québec-Canada*, ce projet de société était, à toutes fins utiles, une version mise à jour du manifeste que René Lévesque avait présenté à ses électeurs de la circonscription de Montréal-Laurier douze années auparavant et qu'il avait publié en janvier 1968 sous le titre *Option Québec*.

Les adversaires du Parti québécois dénoncèrent immédiatement ce livre blanc disant qu'il était frauduleux, qu'il visait à faire croire aux

Québécois que le but du Parti québécois n'était pas ce qu'il était vraiment, c'est-à-dire la «séparation complète du Québec du reste du Canada». Les adversaires du Parti québécois ajoutèrent que, de toute façon, l'option de ce livre blanc était inacceptable et que, dans aucun cas, il n'y aurait de négociation sur les objets de l'association. Claude Ryan affirma que l'option du Parti québécois allait accentuer la «minorisation» des francophones. Le Premier ministre de la Nouvelle-Écosse accusa René Lévesque de «bluff» et Bill Davis, Premier ministre de l'Ontario, dit que le Québec, s'il devenait indépendant, serait un «ghetto».

Une dizaine de jours après la publication du livre blanc, le gouvernement présenta et fit adopter un projet de loi «suspendant l'exercice» du droit de grève dans le secteur public jusqu'au 30 novembre 1979 et obligeant les syndicats à soumettre au vote secret de leurs membres avant cette date les propositions du gouvernement relatives aux conventions collectives de travail. Cette loi, appelée loi 62, n'était pas pour plaire aux militants syndicaux. Elle fit, en effet, de nombreux mécontents dans l'une des catégories d'électeurs qui, jusqu'alors, avaient été les plus favorables au Parti québécois.

Une autre loi d'exception, la loi 88, fut adoptée le 18 décembre 1979, cette fois au sujet des conditions de travail et des rémunérations des employés de l'Hydro-Québec. Cette fois encore, les personnes visées par cette législation faisaient partie, jusqu'alors, des catégories d'électeurs les plus favorables au Parti québécois.

Deux jours plus tard, le jeudi 20 décembre, le Premier ministre René Lévesque présenta à l'Assemblée nationale le projet de question référendaire. Suivant les dispositions de la législation relative au référendum adoptée précédemment, les parlementaires disposeraient de 35 heures pour analyser ce projet de question, lequel serait ensuite mis aux voix. La question se lisait ainsi:

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle en-

tente fondée sur le principe de l'égalité des peuples.

Cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie. Tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum.

En conséquence, *accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?*

oui
non

Moins de trois semaines après la révélation de la question référendaire par le chef du gouvernement, René Lévesque, le 9 janvier 1980, le chef de l'opposition officielle à Québec, Claude Ryan, publia son propre projet constitutionnel, un petit livre à couverture beige intitulé *Une Nouvelle Fédération canadienne*.

Les porte-parole du gouvernement du Parti québécois s'empressèrent de dénoncer le «livre beige» du Parti libéral du Québec: un véritable piège pour les francophones et le Québec! Les alliés du Parti libéral, au contraire, dirent s'y intéresser, certains, toutefois, tel le Premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, n'y accordant qu'une «approbation prudente et provisoire». Les libéraux fédéraux, à l'époque très occupés par la campagne électorale qui avait suivi la défaite du gouvernement minoritaire de Joe Clark le 12 décembre précédent, se dirent très heureux de «l'ouverture» proposée par le livre beige, mais ils se gardèrent bien de l'endosser.



Tout au long du mois de janvier et jusqu'au 19 février, les enseignants poursuivirent, par ailleurs, leurs manifestations afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et des augmentations salariales «décentes», suscitant ainsi d'importants malaises dans les rangs du gouvernement du Parti québécois. Il y avait eu, jusqu'alors, un très fort courant de sympathie pour le Parti québécois au sein du «monde enseignant». Des négociations que les porte-parole du gouvernement menaçaient de briser par une autre loi d'exception. L'occasion donnée aux quelques adversaires du Parti québécois au sein du syndicalisme enseignant de critiquer enfin, en public, les dirigeants de ce parti, le sentiment généralisé des enseignants d'être les plus mal rémunérés de tous les diplômés universitaires, tout dans cette crise des relations de travail était domageable du point de vue de la campagne référendaire qui allait bientôt commencer.

La campagne électorale fédérale fut un autre coup dur pour les souverainistes. De la mi-décembre 1979 au jour du scrutin, le 18 février 1980, tous les candidats des principaux partis s'employèrent à critiquer le projet de souveraineté-association du Parti québécois, à qualifier de frauduleux le livre blanc de novembre 1979 et le texte de la question référendaire, à répéter que la «séparation» serait la pire des aventures et entraînerait la ruine économique du Québec.

Le 18 février 1980, quelque 49 p. 100 des suffrages exprimés au Canada apportèrent 148 des 282 sièges de la Chambre des communes aux Libéraux dirigés par Pierre Elliott Trudeau, qui avait, incidemment, renoncé à se retirer de la vie politique comme il l'avait annoncé à la mi-novembre 1979.

Les plus habiles et les plus compétents des adversaires de l'option de René Lévesque se retrouvaient ainsi au pouvoir à Ottawa. Tous les sièges du Québec, sauf un, étaient allés aux candidats du Parti libéral du Canada. Ainsi, le facteur favorable, que les souverainistes avaient vu dans l'arrivée des progressistes conservateurs au pouvoir à Ottawa le 22 mai 1979, était maintenant chose du passé.

Même si les grèves dans le secteur public, que les dirigeants du Parti québécois n'avaient sûrement pas désirées, constituaient un facteur négatif nouveau, même si la démission de Rodrigue Tremblay, son projet de troisième option et ses déclarations nuisaient indiscutablement aux souverainistes, même si la chute du gouvernement progressiste conservateur et le retour des libéraux au pouvoir à Ottawa étaient nécessairement défavorable, les stratégies du gouvernement ne désespéraient pas.

La question était sûrement excellente puisque, débat mars, elle avait amené d'anciens opposants à se joindre au «camp du Oui», comme on appelait l'organisation, animée par le Parti québécois, qui faisait campagne pour le «oui» au référendum. Le plus important des anciens opposants était Rodrigue Biron, chef démissionnaire de l'Union nationale.

Mais l'adhésion de Rodrigue Biron au «camp du oui» était à peine connue que les souverainistes reçurent une bien mauvaise nouvelle. Le Centre de recherche sur l'opinion publique (C.R.O.P.) et Radio-Canada publièrent dans la soirée du vendredi 7 mars les résultats d'un sondage, réalisé à domicile entre le 29 janvier et le 15 février 1980, qui indiquaient que 52 p. 100 des 906 personnes interviewées avaient coché la case «non» sur le bulletin de vote référendaire qu'elles avaient été invitées à déposer dans une boîte de scrutin. Le «oui» avait été l'option de 41 p. 100 des personnes interrogées. Les indécis ou discrets constituaient 7 p. 100 de l'échantillon.

Une dizaine de jours plus tard, heureusement, les résultats d'un nouveau sondage, réalisé cette fois par l'Institut québécois d'opinion publique (I.Q.O.P.) pour le compte de Dimanche-Matin, donnaient le «oui» en avance chez les francophones (55 p. 100 de «oui») de sorte que, dans l'ensemble du Québec, le «oui» semblait dorénavant en avance, 47 p. 100 des personnes interrogées ayant opté pour le «oui» et 44 p. 100, pour le «non». Mais ces résultats encourageants furent bientôt démentis par d'autres sondages.

Tout au long du débat parlementaire sur la question référendaire à l'Assemblée nationale en mars, les membres du gouvernement bénéficièrent de l'avantage donné par le nombre et par une meilleure argumentation.

Un petit amendement au libellé de la question, proposé par Rodrigue Biron, fut accepté et, finalement, le 20 mars, la question était adoptée.

L'avantage que s'étaient donné les députés du Parti québécois en mars passa ensuite à leurs adversaires, lesquels profitèrent en effet du discours du budget puis, à la Chambre des communes à Ottawa, de la reprise des travaux parlementaires le 15 avril.

Le référendum devant être tenu le 20 mai 1980, les débats de la Chambre des communes prirent ainsi une place importante dans l'actualité qui précéda la fin de la campagne référendaire. Le Premier mi-

nistre Pierre Elliot Trudeau s'engagea à réviser la constitution du Canada si le «non» l'emportait le 20 mai.

Le 30 avril, les journaux publièrent les résultats d'un sondage pancanadien à l'occasion duquel la maison Gallup avait posé la question suivante:

Si la majorité des Québécois votent «oui» su référendum, pensez-vous que la province de (nom de la province) devrait ou non accepter de négocier la souveraineté-association avec le Québec?

En dehors du Québec, 60 p. 100 des personnes interrogées avaient dit «non», pas de négociations! Ceux qui estimaient qu'il fallait négocier ne constituaient que 27 p. 100 de l'échantillon.

Le 14 mai, au Centre sportif Paul-Sauvé, à Montréal, le Premier ministre Pierre Elliot Trudeau livra un vibrant plaidoyer en faveur de l'unité canadienne devant une foule compacte de 10 000 partisans. «Je prends l'engagement solennel, déclara Trudeau, qu'après un non, nous allons mettre en marche le mécanisme de renouvellement de la constitution et nous n'arrêterons pas avant que ce soit fait Je m'adresse solennellement aux Canadiens des autres provinces; nous mettons notre tête en jeu, nous du Québec. quand nous disons que nous n'accepterons pas qu'un non soit interprété par vous comme une indication que tout va bien, que tout peut rester comme c'était avant. Nous voulons des changements. Nous mettons nos sièges en jeu pour avoir ces changements!»

Le 20 mai au soir, les résultats tombèrent: près de 60 p. 100 des votants s'étaient prononcés contre le mandat réclamé par le gouvernement de René Lévesque.

Chapitre III

LA DÉMOBILISATION : 1980 – 1988

Les militants du Parti québécois n'avaient jamais cru possible pareille défaite.

Il y avait sûrement eu un accident, un grain de sable... quelque chose d'insignifiant sans doute, qui avait causé un revirement de l'opinion au dernier moment.

Le grain de sable, beaucoup crurent, sur le moment, que c'était l'affaire des Yvettes, déclenchée peu après une remarque de Lise Payette, ministre à la Condition féminine.

Même si les observateurs professionnels de la vie politique savaient que Lise Payette n'était nullement responsable de la défaite de l'option du Parti québécois au référendum, et même si aucun d'eux ne lui imputa cette responsabilité, le fait est, comme le rapporta Huguette Roberge dans *La Presse*, que le soir du 20 mai de nombreuses personnes se demandaient ce qu'elle faisait sur l'estrade du Centre Paul-Sauvé derrière René Lévesque.

Le 9 mars, Lise Payette avait comparé l'épouse du chef du Parti libéral à la petite fille modèle d'un manuel scolaire, appelée Yvette, et cette remarque désobligeante, exploitée par Lise Bissonnette, journaliste du quotidien *Le Devoir*, dans une chronique du 11 mars, avait finalement été utilisée par les partisans du «non» pour mobiliser ceux et celles qui s'opposaient aux changements préconisés par le Parti québécois. Dans sa chronique, Lise Bissonnette avait fait référence à la remarque de Lise Payette pour soutenir que les arguments à utiliser en faveur de la souveraineté devaient reposer sur autre chose que des «sornettes à l'usage de femmes qu'on prend pour des idiots». Elle reprochait à Lise Payette d'avoir exhorté 750 femmes réunies dans la salle du Plateau, à Montréal, à voter «oui» parce que le camp du «non» était dirigé par un homme qui «voudrait des Yvettes plein le Québec. il est marié à une Yvette». Ayant pris connaissance de la chronique de Lise Bissonnette, un député

de l'Union nationale, Serge Fontaine, s'en était même pris à Lise Payette à l'Assemblée nationale, le 12 mars. Lise Payette s'était excusée: «Si j'ai pu blesser, par cette remarque, qui que ce soit, y compris l'épouse du chef de l'opposition, je m'en excuse publiquement, parce que telle n'était pas mon intention.»

La remarque de Lise Payette avait néanmoins donné un sujet aux caricaturistes. Une organisatrice libérale eut l'idée d'employer le nom de la petite fille modèle pour désigner les femmes qu'elle cherchait à réunir: les Yvettes! C'est ainsi que s'était développé le «phénomène des Yvettes» dont on avait parlé pendant toute la campagne référendaire.

Même si les spécialistes universitaires de l'analyse des sondages ont par la suite montré que l'impact de la remarque de Lise Payette et celui de la mobilisation des Yvettes avaient été tout à fait insignifiants du point de vue des résultats du référendum, l'idée d'expliquer la victoire du «non» par cet incident avait plu. De nombreuses personnes allaient ainsi retenir cette explication de la défaite du «oui».

On oubliait que, le 7 mars, deux jours avant le discours de Lise Payette, Radio-Canada avait publié les résultats d'un sondage effectué plus tôt en février qui donnaient 52 p. 100 des intentions de vote au «non» et 41 p. 100 seulement au «oui», c'est-à-dire, en ne tenant pas compte des discrets, une avance de 12 points pour le camp du «non» (56 à 44).

Par ailleurs, un sondage réalisé en juin 1979 par le Centre de recherche sur l'opinion publique pour le compte du ministre des Relations intergouvernementales du Québec avait montré qu'il y avait un lien étroit entre l'appui donné à la souveraineté du Québec et l'identification «nationale» que se donnaient les électeurs interrogés. Ceux qui s'identifiaient comme «Québécois» étaient, dans l'ensemble, ceux qui favorisaient l'indépendance ou la souveraineté-association, les autres optant, massivement, pour le maintien du Québec dans le régime fédéral canadien. Or, parmi ceux dont la langue maternelle était le français, moins de 40 p. 100 s'identifiaient principalement comme «Québécois». Cette proportion était voisine de celles qui avaient été calculées à l'aide des résultats de plusieurs autres sondages.

La raison profonde de l'échec du Parti québécois au référendum se trouvait là: la quasi-totalité des non-francophones et la majorité des francophones du Québec, en 1980, s'identifiaient au Canada et non pas au Québec. Le pays de la majorité des électeurs du Québec, à l'époque, c'était encore le Canada.

Au-delà des mots, au-delà des subtilités tactiques et des stratégies, le choix proposé au référendum, c'était le choix d'un pays: le Canada ou le Québec

Dans ces conditions, il était presque étonnant que 1 445 851 votes aient été favorables à l'octroi du mandat sollicité par le gouvernement de René Lévesque. C'était là une augmentation de près de 100 000 voix, par rapport au nombre de suffrages exprimés en 1976 en faveur des candidats du Parti québécois (1 390 351), dont on savait que beaucoup provenaient d'électeurs «fédéralistes» qui avaient voté «contre» le gouvernement de Robert Bourassa.

Pourtant l'écart entre les deux camps aurait été moindre, et sans doute voisin de celui qu'avaient indiqué les «gros» sondages, s'il n'y avait eu, de la part des anglophones et des personnes âgées, une participation exceptionnelle au référendum.

Dans les 10 circonscriptions électorales qui forment ce qu'on appelle le *West Island* à Montréal, le taux de participation électorale au référendum fut de 88 p. 100 (347 086 votants pour 391 230 inscrits). Le nombre des inscrits, en 1980, fut même supérieur à celui de l'année suivante (391 230 en 1980, par rapport à 375 929 en 1981), alors que, dans l'ensemble du Québec, au contraire, le nombre des électeurs augmenta de 1980 à 1981.

En 1976, le Parti québécois avait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans 26 circonscriptions: en 1980, le «camp du oui» n'eut la majorité absolue que dans 15 circonscriptions. C'est surtout dans la région de Montréal que les «pertes» se produisirent: Anjou, Bourget, Crémazie, Dorion, Gouin, Lafontaine, Laporte, Mercier, Rosemont et Sauvé, qui avaient donné des majorités absolues au Parti québécois en 1976, faisaient partie des circonscriptions où le «camp du non» avait été majoritaire en 1980, le nombre des votes accordés à l'option du «oui» ayant été partout inférieur à celui des votes donnés en 1976 aux candidats du Parti québécois.

Quelles qu'aient été les explications de la défaite, les résultats étaient là: l'option du «oui» avait obtenu 1 485 851 votes; celle du «non», 2 187 991.

Ces résultats pouvaient avoir des conséquences désastreuses pour le Québec, du point de vue des militants du Parti québécois. Ils pouvaient permettre en effet aux dirigeants politiques du gouvernement cen-

tral à Ottawa et aux premiers ministres des autres provinces d'imposer aux porte-parole de l'Assemblée nationale du Québec des décisions constitutionnelles inacceptables. Malgré leur très profonde déception devant les résultats du référendum, de nombreux militants décidèrent de continuer la lutte.

Sitôt après le référendum, le gouvernement fédéral prit l'initiative de convoquer les premiers ministres provinciaux pour examiner un calendrier de réunions devant mener à une réforme constitutionnelle importante. Cette première réunion, le 9 juin 1980, à Ottawa, fit comprendre que les dirigeants politiques du Canada interprétaient les résultats du référendum du 20 mai comme l'expression de la volonté des Québécois de faire parue du «peuple» canadien (lettre ouverte de Pierre Elliot Trudeau aux Québécois, le 15 juillet 1980).

Une deuxième réunion importante, précédée de plusieurs rencontres de fonctionnaires, eut lieu au début du mois de septembre 1980. L'ordre du jour comportait 12 points principaux parmi lesquels figuraient, notamment, un projet de charte des droits et le «rapatriement» de la constitution y compris un projet de «formule» d'amendement constitutionnel.

Cette conférence de six jours révéla de très importantes différences de points de vue. Les porte-parole du Québec y apparurent plus isolés encore que précédemment. La charte des droits proposée par le Premier ministre du Canada paraissait particulièrement inacceptable aux représentants du Québec, car elle consacrait le droit des habitants du Québec nés au Canada d'obtenir les services publics dans la langue de leur choix. Les organismes québécois de défense de la langue française avaient déjà, au cours de l'été, démontré que la charte des droits proposée par le gouvernement fédéral rendrait inopérantes les dispositions les plus importantes de la Charte de la langue française adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977.

L'opposition manifestée par les représentants du Québec au projet de charte des droits rejoignait celle des porte-parole des autres provinces, mais pour ceux-ci les motifs d'opposition étaient différents de ceux du Québec. De même, sur d'autres sujets (ressources, communications, droit de la famille, pêcheries), les oppositions pouvaient converger mais, en général, leurs points d'origine ou motifs étaient différents.

La conférence s'étant terminée sur un constat d'échec, le 13 septembre, les dirigeants fédéraux prirent la décision de «rapatrier» la constitution et d'y ajouter des dispositions nouvelles, même sans l'appui

Sondage Gallup

Les Canadiens ne croient pas l'unanimité nécessaire

■ Seulement 26 p. 100 des Canadiens estiment que, pour résoudre les problèmes constitutionnels, il faut l'accord des 11 parties en cause, à savoir les 10 provinces et le gouvernement fédéral. C'est ce qui ressort d'un sondage mené au début d'août par la maison Gallup.

On a soumis aux personnes interrogées cinq méthodes qu'il est possible d'utiliser pour régler les questions constitutionnelles. Comme on vient de le dire, la méthode actuellement en vigueur n'a recueilli la faveur que de 26 p. 100 d'entre elles. Une autre méthode, celle qui consiste à obtenir le consentement de la majorité des parties, que le gouvernement fédéral soit d'accord ou non, a été choisie par 30 p. 100 des gens.

Les résultats sont tirés d'entrevues menées auprès de 1 035 adultes de plus de 18 ans interrogés à leur domicile. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p. 100:

La question posée était la suivante:

«Chaque fois qu'il est question d'une refonte importante de la Constitution, il m'est jamais possible d'obtenir une entente entre les 11 parties en cause, soit le gouvernement fédéral et les 10 provinces. Pour régler les problèmes constitutionnels laquelle des cinq méthodes suivantes choisiriez-vous?»

	CANADA	ATL.	QUÉ.	ONT.	PRAIRIES	C.-B.
Unanimité des 11 parties	26 %	30 %	26 %	25 %	28 %	18 %
Entente entre le fédéral et au moins 5 des 10 provinces	17 %	28 %	16 %	19 %	11%	6 %
Entente entre la majorité des 11 parties, que le Fédéral soit ou non d'accord	30 %	24 %	24 %	31 %	38 %	32 %
Le gouvernement provincial devrait décider seul	6 %	--	12 %	4 %	6 %	5 %
Le gouvernement fédéral devrait décider seul	8 %	9 %	7 %	11 %	5 %	5 %
Ne savent pas	13 %	8 %	15 %	10 %	13 %	25 %

de toutes les provinces. Comme on disait à l'époque, ils prirent la décision d'agir «unilatéralement».

Le projet des dirigeants fédéraux devait se réaliser, mais un an plus tard, comme le montra la suite des événements.

Une semaine après la fin de la conférence constitutionnelle de septembre 1980, René Lévesque fut appelé à «faire le point» en compagnie des membres du conseil national du Parti québécois, à Québec. Certains proposaient de mettre, pour un temps, l'option de la souveraineté-association en veilleuse. D'autres souhaitaient plutôt adopter une version adoucies de la souveraineté-association. Quelques-uns, enfin, préconisaient un retour aux sources, une position claire, comme jadis. La décision finalement prise par le conseil autorisait les dirigeants du parti à mener la prochaine campagne électorale en s'engageant à ne pas tenir de référendum au cours du second mandat législatif qu'ils solliciteraient.

Cette décision ranima le débat au sujet du processus d'accession du Québec à la souveraineté. À l'opposé de la majorité, qui voulait reporter à un troisième mandat la réalisation du projet de souveraineté-association, un certain nombre de militants étaient d'avis de procéder immédiatement après la prochaine élection, de faire de cette élection une élection référendaire. Si le Parti québécois obtenait la majorité lors de la prochaine élection, l'accession du Québec à la souveraineté se ferait sans nouvelle consultation populaire préalable.

Ceux qui étaient majoritaires rétorquèrent que le Parti québécois perdrait sûrement une élection «référendaire», alors qu'il pourrait être victorieux si ses dirigeants s'engageaient à ne pas faire l'indépendance et à ne pas tenir de référendum au cours du second mandat sollicité. À leur avis, il fallait assurer la réélection du Parti québécois, car seul celui-ci saurait défendre le Québec contre le reste du Canada au cours des négociations constitutionnelles à venir. De plus, si les électeurs, en raison d'une regrettable polarisation, portaient le Parti libéral au pouvoir, des législations majeures, telle la Charte de la langue française, risquaient d'être abrogées.

Les majoritaires l'emportèrent finalement au conseil national «élargi» qui se tint 15 jours plus tard, le 4 octobre 1980. Au cours des réunions subséquentes du conseil national, les 6 décembre 1980 et 21 février 1981, ils confirmèrent d'ailleurs cette décision de reporter à plus tard le débat électoral sur la souveraineté.

Au cours de la fin de semaine du 21 février 1981, profitant de la réunion du conseil national de son parti, René Lévesque prédit que les électeurs lui donneraient au minimum 72 sièges lors du scrutin prévu pour le milieu du printemps. Il répétait là une prédiction qu'il avait déjà faite le 20 janvier 1981 devant le corps consulaire. Il ajouta que la campagne du Parti québécois porterait sur trois thèmes principaux : la défense de l'autonomie du Québec, le maintien du pouvoir d'achat des consommateurs, la consolidation des réformes entreprises au cours du premier mandat.

Trois semaines plus tard, la campagne électorale commençait. Le Premier ministre avait attendu la présentation du budget du ministre des Finances, Jacques Parizeau, le 10 mars. Jacques Parizeau annonça des dépenses de 12 p. 100 supérieures à celles de l'année précédente. Malgré des restrictions considérables imposées à la croissance, dans de nombreux secteurs, le déficit envisagé, sur les opérations budgétaires, était voisin de trois milliards de dollars, c'est-à-dire plus du sixième des revenus. On ne pourrait pas reprocher à Jacques Parizeau et au gouvernement de ne pas avoir tout tenté.

Le soir du scrutin, le 13 avril 1981, les prédictions de René Lévesque furent largement dépassées. Le Parti québécois obtenait 1 773 918 des 3 602 613 suffrages exprimés et faisait élire 80 de ses 122 candidats. Selon les résultats d'un sondage publiés par Le Soleil le 28 mars, parmi les électeurs qui avaient opté pour le «camp du non» au référendum, 16 p. 100 avaient, en avril 1981, choisi d'appuyer des candidats du Parti québécois. Le Parti libéral n'avait obtenu que 46 p. 100 des voix et 42 sièges.

La mise en veilleuse de l'option de la souveraineté-association semblait avoir brisé la polarisation référendaire. Le Parti québécois avait obtenu presque 300 000 voix de plus en 1981 que le «camp du oui» en 1980. Dans 69 circonscriptions, les candidats du Parti québécois avaient obtenu une majorité absolue des voix.

Par ailleurs, Pierre Elliott Trudeau, en proposant des réformes constitutionnelles qui ne plaisaient guère à la majorité des électeurs du Québec et en menaçant de réaliser ces réformes en dépit de l'opposition du Québec, avait donné à René Lévesque l'occasion de jouer maintes fois le rôle de défenseur des droits du Québec. De ce point de vue, René Lévesque l'emportait nettement sur le chef du Parti libéral du

Québec, Claude Ryan, dont les positions étaient moins nettement autonomistes.

La campagne électorale du Parti québécois avait été marquée par le slogan «Il faut rester forts au Québec» et, même si l'accent avait généralement été mis sur l'action économique et sociale du gouvernement de René Lévesque, les circonstances avaient donné du relief à la volonté du parti de protéger le Québec contre les tentatives de réforme constitutionnelle qui le menaçaient.

Tout au long de l'hiver 1980-1981 s'était poursuivi le débat constitutionnel opposant les négociateurs du gouvernement fédéral et leurs alliés, d'une part, et les porte-parole de plusieurs provinces, dont le Québec, d'autre part. Le Premier ministre du Canada avait déposé à la Chambre des communes, le 3 octobre 1980, un projet de résolution constitutionnelle reflétant les choix du gouvernement fédéral au terme des conférences antérieures. Cette démarche signifiait, à toutes fins utiles, que le Conseil des ministres, à Ottawa, avait décidé de procéder, sans attendre de «consensus», au «rapatriement» de la constitution et à l'adoption d'éléments constitutionnels nouveaux. Les représentants du Manitoba, puis ceux du Québec, avec l'appui de six autres provinces, avaient pris la décision de contester le projet fédéral devant les tribunaux. Le Premier ministre du Canada s'était alors résolu à attendre, avant de faire adopter son projet de résolution, que la Cour suprême exprime son avis sur la légalité de la démarche envisagée.

De nombreux militants du Parti québécois tirèrent des divers épisodes de ce débat constitutionnel l'impression que les dés, pour ce qui était du Québec, étaient pipés. Leur amertume à l'égard du gouvernement fédéral en était ravivée. Aussi, dès la première réunion du conseil national du parti, après les élections d'avril 1981, plusieurs militants parlèrent-ils avec chaleur du premier objectif du parti: la souveraineté. À cette réunion du 13 juin 1981 à l'Université de Montréal, les humeurs n'étaient plus du côté de l'étapisme et de la mise en veilleuse de la souveraineté-association, mais au contraire du côté de la promotion intensive de la souveraineté.

Les délégués des associations «de comtés» membres du conseil national avaient, en juin 1981, le sentiment de représenter une force colossale. Non seulement leur parti était majoritaire à l'Assemblée nationale avec l'appui de 60 p. 100 des francophones du Québec environ, mais en-



Raoul Hutter, *Le Soleil*

core, il était fort de plus de 300 000 membres. Ces effectifs énormes étaient de presque 50 p. 100 plus élevés que ceux de l'année précédente. Aux renouvellements de cartes de membres et aux nouvelles adhésions du printemps 1980, peu avant le référendum, s'étaient en effet ajoutées toutes les adhésions nouvelles de la campagne électorale de 1981. Les cartes de 1980 n'étant pas encore périmées, compte tenu des délais de grâce dans le renouvellement des cotisations, et celles de 1981 étant encore toutes jeunes, les délégués pouvaient afficher des listes de membres vraiment impressionnantes.

Les points de vue des militants qui dominaient le conseil national en juin furent adoptés au cours d'une réunion spéciale du Conseil des ministres le 10 septembre et, le 25 septembre 1981, le Premier ministre René Lévesque annonça que, contrairement aux élections d'avril 1981, les prochaines élections porteraient, cette fois, sur la souveraineté-association.

Trois jours après cette prise de position du chef du Parti québécois, la Cour suprême du Canada rendit son jugement sur le projet du gouvernement fédéral. Selon sept des neuf juges, «aucune loi ne requiert le consentement des provinces à une résolution des Chambres fédérales (Chambre des communes et Sénat) ou à l'exercice par le Royaume-Uni de son pouvoir législatif». Par ailleurs, selon six juges, dont les trois du Québec, «le consentement des provinces est constitutionnellement nécessaire à l'adoption du projet de résolution et l'adoption de cette résolution sans ce consentement serait inconstitutionnelle au sens conventionnel».

Le Premier ministre Trudeau, le lendemain de ce jugement, déclara qu'il pouvait légalement obtenir le rapatriement de la constitution et y ajouter de nouveaux éléments sans le consentement des provinces, mais qu'il tenterait une nouvelle fois d'obtenir ce consentement.

Trois semaines plus tard, Pierre Elliott Trudeau acceptait de participer, à l'invitation des provinces, à une conférence constitutionnelle de quatre jours devant débiter le 2 novembre, à Ottawa. Le Premier ministre précisa: «Il est essentiel que notre réunion, une fois commencée, se poursuive pendant autant de jours qu'il le faudra pour ou bien parvenir à un consensus sur la réforme de la constitution, ou bien conclure que ce consensus n'est manifestement pas possible». En l'absence de consensus, le Parlement adopterait le projet qui y avait été déposé le 3 octobre 1980.

Le deuxième jour de la conférence, la proposition à laquelle se

ralliait le gouvernement du Québec semblait être appuyée par les représentants de sept autres provinces. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'y opposaient de même que le gouvernement fédéral. Ce qu'on appelait «le compromis des huit» était donc rejeté, faute d'unanimité ou, du moins, d'un soutien «suffisant».

Le lendemain 4 novembre, le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau proposa de soumettre à un référendum à l'échelle du pays, qui se tiendrait dans les deux années à venir, à la fois la charte des droits, qu'il voulait enchâsser dans la nouvelle constitution, et la formule d'amendement constitutionnel qu'il préconisait, à moins qu'un accord n'intervienne avant.

L'Ontario et le Nouveau-Brunswick, alliés du gouvernement fédéral, se dirent d'accord. Le Québec se dit «intéressé».

En se disant «intéressé», le Québec venait de briser le front uni des «huit provinces qui avaient précédemment élaboré une proposition de compromis». Ce fut du moins l'avis des représentants des sept autres provinces. Ces derniers, le soir même, sans les représentants du Québec, conclurent un accord avec les représentants de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral.

Le Québec se retrouvait seul.

L'accord portait non seulement sur le rapatriement de la constitution, mais également sur la formule d'amendement acceptée précédemment. Il supprimait toutefois la compensation fiscale réclamée par Québec en faveur d'une province qui refuse de céder une juridiction provinciale au Parlement fédéral et éliminait également la possibilité, réclamée aussi par Québec, d'une délégation de pouvoirs législatifs du Parlement en faveur d'une ou de plusieurs assemblées provinciales (et inversement).

L'accord portait en outre sur la charte des droits et libertés préparée par le gouvernement fédéral, laquelle contenait plusieurs articles incompatibles avec la Charte de la langue française du Québec ou avec diverses dispositions réglementaires en vigueur au Québec, notamment dans le domaine de l'emploi.

Le lundi suivant, 9 novembre 1981, dans le discours inaugural qu'il présentait à l'Assemblée nationale, René Lévesque parla des injustices constitutionnelles. Il regrettait le rejet, le 3 novembre, de l'accord conclu avec les porte-parole des gouvernements de sept autres provinces

le 16 avril 1981, au lendemain des dernières élections. Il mentionna également les principales raisons du Québec de refuser la nouvelle constitution.

Le vendredi 13, le Premier ministre du Québec présenta à l'Assemblée nationale une motion énonçant les conditions que la nouvelle constitution devait remplir pour obtenir l'assentiment du Québec. Une première condition était la reconnaissance constitutionnelle de la société distincte formée par le peuple du Québec. Une deuxième concernait la «formule» d'amendement constitutionnel: ou bien celle-ci maintenait le droit de veto du Québec, ou bien elle accordait au Québec une compensation fiscale raisonnable chaque fois qu'il refusait de céder au Parlement canadien une juridiction législative provinciale que les autres provinces acceptaient de lui céder. La troisième condition avait trait à la charte des droits: du point de vue du Québec, cette charte ne devait pas inclure d'autres droits que les droits démocratiques, les droits linguistiques à protéger dans les institutions fédérales et, enfin, les libertés fondamentales et les garanties en matière d'enseignement dans la langue de la minorité, sous réserve d'une affirmation de la compétence provinciale en ces deux derniers domaines. Enfin, la motion disait qu'on donnerait suite aux dispositions du projet fédéral concernant «le droit des provinces à la péréquation» et leur droit à un meilleur contrôle de leurs richesses naturelles.

La motion québécoise n'empêcha pas les parlementaires fédéraux d'adopter le projet constitutionnel. Jusqu'au dernier moment, quelques sénateurs québécois, dont Jacques Flynn, tentèrent d'infléchir la majorité: «On ne peut imaginer un consensus sans l'accord d'une province qui représente 25 p. 100 de la population. et qui, surtout, est la patrie de l'un des deux peuples fondateurs.» Malgré ces objections, le projet fut adopté au Sénat le 8 décembre 1981, par 59 voix contre 23 (16 sénateurs «conservateurs», 5 sénateurs «libéraux», le sénateur «indépendant» Hartland Molson et le sénateur Manning, ancien Premier ministre créditiste de l'Alberta). La Chambre des communes ayant donné précédemment son assentiment au projet, celui-ci fut immédiatement présenté au gouverneur général pour être transmis à Londres.

Le lendemain, 9 décembre, le gouvernement du Québec demanda l'avis de la Cour d'appel au sujet du pouvoir du Parlement de Londres d'adopter le projet constitutionnel fédéral sans le consentement du Québec. La Cour d'appel répondit (le 7 avril 1982) que ce consentement n'était pas requis. Rassuré, le parlement de Londres procéda dès la paru-

Le texte de la motion

L'Assemblée nationale du Québec, rap pelant le droit du peuple québécois à dis poser de lu-même, et exerçant son droit historique à être partie prenante et à con sentir à tout changement dans la consti tution du Canada qui pourrait affecter les droits et les pouvoirs du Québec, déclare qu'elle ne peut accepter le projet de rapa triement de la constitution sauf si celui ci rencontre les conditions suivantes:

1. On devra reconnaître que les deux peuples qui ont fondé le Canada sont fon cièrement égaux et que le Québec forme à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la cul ture, les institutions et qui possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte.

2. Le mode d'amendement de la constitu tion

a) ou bien devra maintenir au Québec son droit de veto,

b) ou bien sera celui qui a été convenu dans l'accord constitutionnel signé par le Québec le 16 avril 1981 et contenant le droit du Québec de ne pas être assujetti à une modification qui diminuerait ses pou voirs ou ses droits et de recevoir, le cas

écheant, une compensation raisonnable et obligatoire.

3. Étant donné l'existence de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. la charte des droits inscrite dans la constitution canadienne ne devra inclure que:

a) les droits démocratiques,

b) l'usage du français et de l'anglais dans les institutions et les services du gouver nement fédéral

c) les libertés fondamentales, pourvu que l'Assemblée nationale conserve le pou voir de faire prévaloir ses lois dans les domaines de ses compétences.

d) les garanties quant à l'enseignement dans la langue des minorités anglaise ou française, pourvu que le Québec reste libre d'y adhérer volontairement, puisque sa compétence exclusive en cette matière doit demeurer totale et inaliénable et que la situation de sa minorité est déjà la plus privilégiée au Canada.

4 On donnera suite aux dispositions déjà prévues dans le projet du gouvernement fédéral concernant le droit des provinces à la péréquation et à un meilleur contrôle de leurs richesses naturelles.

tion de cet avis, et la nouvelle constitution fut proclamée le 17 avril 1982.

Au cours de la fin de semaine précédant l'adoption du projet consti tutionnel par le Sénat, les 4, 5 et 6 décembre 1981, se tenait le huitième congrès du Parti québécois. De nombreux délégués s'y étaient rendus en pensant que l'accent porterait sur le débat constitutionnel; aussi furent ils déçus de constater que leur chef, René Lévesque, semblait maintenant avoir d'autres priorités. L'échec constitutionnel, apparemment, était déjà chose du passé pour le Premier ministre qui, les yeux toujours tournés vers l'avenir, voyait maintenant poindre une période de très grandes diffi cultés économiques, difficultés annoncées par les indicateurs conjonctu rels dont le gouvernement tient compte, chaque année, au moment de pré parer son budget. Pour René Lévesque, l'urgence, maintenant, résidait dans l'adaptation à la conjoncture économique difficile.

Désabusés, à la suite des événements de la dernière année dans le domaine constitutionnel et en particulier à la suite de la décision prise à Ottawa d'adopter une nouvelle constitution malgré le désaccord du Qué bec, la majorité des délégués au congrès penchaient en faveur d'une radi calisation des positions du parti au chapitre de la souveraineté.

Le programme du parti fut donc profondément modifié à ce cha pitre. La majorité des délégués votèrent en faveur de résolutions qui éli minaient du programme les articles relatifs à l'association pour ne rete nir, dans le préambule, que la phrase suivante :

Un Québec souverain. sûr de lui-même et seul maître de ses destinées, pourra alors offrir, s'il le juge à propos, après son accession à l'indépendance, une for mule d'association au reste du Canada.

Par ailleurs. le processus d'accession à la souveraineté fut profon dément modifié. Dorénavant il pourrait être engagé dès que le Parti qué bécois aurait remporté une prochaine élection, qu'il ait ou non recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les décisions du huitième congrès étaient inacceptables pour le fondateur du Mouvement Souveraineté-Association. À son avis, elles allaient, si on ne les rescindait pas bientôt, transformer le Parti québécois en un nouveau Rassemblement pour l'indépendance nationale. René Lévesque menaçait de démissionner.

Le conseil exécutif national du parti décida de solliciter l'avis de l'ensemble des membres du Parti québécois sur une position de compromis acceptable pour le chef et pour les anciens du Mouvement Souveraineté-Association, d'une part, et pour la majorité des membres, d'autre part.

Pour connaître cet avis, on décida d'avoir recours à une question écrite adressée à tous les membres et précédée d'un manifeste réitérant les raisons pour lesquelles l'association était souhaitable et les exigences de la démocratie, impérieuses.

Compte tenu des délais autorisés pour le renouvellement des adhésions, 298 000 personnes avaient le droit de voter sur la question. Parmi les 140 000 qui s'exprimèrent, 95 p. 100 répondirent «oui».

Une résolution-synthèse, préparée par l'exécutif, fut approuvée par les congressistes réunis à nouveau à la mi-février 1982.

La version publiée du nouveau programme, au chapitre de la souveraineté, comportait dorénavant un préambule, une section sur le contenu de l'option souverainiste du parti, une autre section sur l'accession à la souveraineté et, enfin, une section sur le type de constitution que, dans un Québec souverain, un gouvernement du Parti québécois proposerait à l'approbation de l'électorat. Le préambule affirmait que la souveraineté nationale est la raison d'être du Parti québécois et que cette souveraineté est une condition essentielle du développement économique et social du Québec, de sa sécurité culturelle et de son ouverture sur le monde. Cette souveraineté toutefois, le parti entendait la réaliser dans le cadre d'une association entre le Québec et le reste du Canada, mais cette association «ne saurait cependant constituer une condition préalable à l'accession du Québec à sa pleine souveraineté». Le débat référendaire et «la trahison constitutionnelle qui a suivi» ont montré que le Canada n'acceptera de négocier que s'il y est contraint.

La section principale du chapitre sur la souveraineté, après le préambule, établissait que:

Le Parti québécois entend donc consacrer toutes ses énergies à:

1. Réaliser la souveraineté du Québec par les voies démocratiques, c'est-à-dire doter l'État québécois de tous les pouvoirs et instruments dont sont pourvus les gouvernements modernes. ce qui comprend en particulier le pouvoir exclusif de percevoir ses impôts, de légiférer sur son territoire et d'établir ses relations avec l'extérieur.
2. Réaffirmer et défendre les droits inaliénables du Québec sur son territoire. notamment le Labrador et les îles...
3. Proposer au Canada une association économique d'États souverains établie par un traité international, étant entendu que les modalités de l'association devront être adaptées à l'évolution de la conjoncture économique et politique.
- 4 Considérer comme non limitative cette association ...
5. Réaffirmer le respect du parti à l'endroit de tous les Québécois et toutes les Québécoises, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, notamment par la reconnaissance du droit de la minorité anglophone à ses établissements essentiels, scolaires et autres.
6. S'employer à ce que le Canada s'engage à reconnaître à sa minorité francophone des droits similaires et des institutions comparables à ceux reconnus aux anglophones du Québec.

Le texte de la question de décembre 1981

Acceptez-vous comme principes fondamentaux de notre action:

1) que l'accession du Québec à la souveraineté se fasse par les voies démocratiques dont l'élément-clé doit être l'accord majoritaire des citoyens et des citoyennes;

2) que notre programme, tout en éliminant le lien obligatoire entre les deux, continue d'assurer la souveraineté d'une offre concrète d'association économique mutuellement avantageuse avec le Canada;

3) que le parti réaffirme son respect et son ouverture à l'endroit de tous les

Québécois et de toutes les Québécoises, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, et notamment par la reconnaissance du droit de la minorité anglophone à ses établissements essentiels, scolaires et autres?

Une réponse sans équivoque sera un gage solide d'unité pour notre parti. Et pour notre peuple, ce sera non seulement un engagement précis mais une voie de progrès et d'épanouissement — la seule, en réalité, qui lui soit ouverte pour sortir de l'impasse où l'enferme présentement le fédéralisme centralisateur qui lui est imposé.

Quant à la section sur l'accession à la souveraineté, elle confirmait l'engagement de ne pas tenir de référendum constitutionnel avant les prochaines élections, mais elle précisait que ces prochaines élections devaient porter «principalement» sur la souveraineté du Québec. Le paragraphe clé de la section établissait ceci:

Que l'accession du Québec à la souveraineté se fasse avec l'accord majoritaire des citoyens et des citoyennes. Qu'en conséquence, dès que les Québécoises et les Québécois lui en auront donné le mandat, le gouvernement mette en marche le processus politique et juridique devant permettre l'accession du Québec à la souveraineté et qu'en même temps, sans cependant qu'il y ait un lien nécessaire entre les deux opérations, il offre au Canada de constituer avec lui une association économique basée sur la souveraineté et l'égalité des partenaires,

Au cours de leur réunion, le 13 février, les congressistes, en plus de traiter des questions constitutionnelles, furent amenés à parler de plusieurs autres dossiers, comme à chacun des congrès précédents, d'ailleurs. De ces dossiers, le plus préoccupant était celui de l'économie, comme en décembre. Ce qu'on croyait devoir être une conjoncture économique difficile se révélait être une récession. |

En période de ralentissement de l'activité, et davantage encore en période de récession économique, le coût des programmes sociaux s'accroît (il y a davantage de gens à secourir, davantage de gens malades, etc.) alors que les revenus fiscaux décroissent. Le déficit budgétaire du Québec ayant déjà atteint, l'année précédente, 3 milliards de dollars, pour des dépenses totales de 20 milliards. la situation financière du gouvernement était désespérée.

Quelques conseillers des ministres chargés de la question finan-

cière avaient imaginé que l'on pouvait peut-être effectuer des «coupures» dans les budgets de la plupart des services publics de manière à faire face à la diminution des revenus fiscaux et à l'impossibilité d'emprunter davantage.

La stratégie financière ainsi imaginée devait mener à un conflit majeur qui empoisonna les relations de travail dans le secteur public de la fin de l'hiver 1982 jusqu'à la fin de la crise. Le gouvernement indisposa une bonne part des 310 000 syndiqués du secteur public: de plus, en faisant adopter par l'Assemblée nationale, au début de 1983, des lois d'exception imposant un règlement non négocié en matière de conditions de travail et de rémunération. Il contribua à donner à de nombreux militants du Parti québécois, membres de syndicats de salariés, l'impression que les parlementaires du parti, y compris leur chef René Lévesque, avaient un préjugé défavorable à leur endroit.

De 298 000 au début de 1982, au moment du référendum interne réalisé après le huitième congrès, ou encore de 211 632 au terme de la campagne de financement en mars 1982, le nombre des membres du parti passa à 78 000 au milieu de 1983 (en mai 1983, selon les médias, 78 000 adhérents avaient payé une cotisation au cours des 12 mois précédents, 112 000 étaient en retard dans le paiement de cette cotisation, et plus de 100 000 des 298 000 membres du début de 1982 n'avaient pas répondu à de multiples sollicitations de renouvellement).

Au neuvième congrès, les 8, 9 et 10 juin 1984, l'essentiel du programme publié en 1982 fut maintenu, notamment au chapitre de la souveraineté. Toutefois une précision qui ne plaisait pas à René Lévesque fut introduite: «Un vote pour un candidat du Parti québécois signifie un vote pour la souveraineté du Québec.» Cette addition au texte devait, finalement, générer une crise majeure.

De toute façon, la grande préoccupation des congressistes réunis à Montréal en juin 1984 était le départ prévisible de René Lévesque dont le principal adversaire, Pierre Elliott Trudeau, avait déjà pris sa retraite. Ce dernier avait en effet annoncé, le 29 février 1984, qu'il quittait son poste de chef du Parti libéral du Canada pour céder sa place de Premier ministre au successeur choisi par le parti. Le congrès libéral devait d'ailleurs avoir lieu au cours de la fin de semaine du 16 juin 1984.

Déjà en mars, Bernard Landry avait révélé aux journalistes que, éventuellement, il serait prêt à assumer la succession de René Lévesque.

On présumait par ailleurs que Jacques Parizeau et Pierre-Marc Johnson pourraient être tentés de se porter candidats également.

Selon les résultats d'un sondage publiés le 11 mars 1984, dans *La Presse*, parmi les électeurs favorables au Parti québécois, 76 p. 100 souhaitaient que René Lévesque reste chef de son parti. Cependant, ceux qui étaient favorables au Parti libéral souhaitaient massivement son départ, de sorte que, dans l'ensemble, 49 p. 100 des 1 036 personnes interrogées estimaient que René Lévesque devait démissionner. C'est ainsi que le journal avait pu présenter la manchette suivante: «Pour un Québécois sur deux, Lévesque doit partir même s'il s'acquitte bien de sa tâche».

Depuis le début de 1983, les intentions de vote enregistrées par les sondages n'avaient cessé d'avantager le Parti libéral. À la fin de novembre 1983, peu après l'accession de Robert Bourassa à la direction du Parti libéral (15 octobre), en remplacement de Claude Ryan, qui avait décidé de passer la main, le Parti libéral avait obtenu 66 p. 100 des intentions de vote. Le Parti québécois, 24 et l'Union nationale, 10, selon un sondage réalisé par le Centre de recherche sur l'opinion publique (C.R.O.P.). L'insatisfaction à l'égard du gouvernement était à la mesure des intentions de vote enregistrées en faveur du Parti libéral.

Les résultats des sondages et la chute des effectifs coïncidaient. Il y avait depuis l'hiver 1982-1983 une démobilisation dramatique chez les militants, les adhérents et les sympathisants du Parti québécois. René Lévesque restait le favori des électeurs penchant pour son parti, mais, à l'intérieur du cercle des militants les plus actifs, on avait commencé à se demander si l'heure du changement n'avait pas sonné.

L'échec du Parti nationaliste, porteur de l'idéal indépendantiste aux élections fédérales du 4 septembre 1984, confirma, d'une certaine façon, la défaveur dont souffrait à l'époque le mouvement souverainiste. Au moment de sa fondation, à la fin de l'été 1983, le Parti nationaliste devait être, avec l'appui du Parti québécois, l'aile «externe» du mouvement souverainiste. Les circonstances ayant toutefois changé, avec la démission de Pierre Elliott Trudeau, le chef de ce nouveau petit parti, Marcel Léger, conclut finalement qu'un parti souverainiste ne pourrait même pas remporter un seul siège à la Chambre des communes. Le 17 mai 1984, il annonça sa démission de la direction du Parti nationaliste. Un certain nombre de membres de ce parti optèrent néanmoins pour la lutte électorale, «par principe» comme le dit l'un d'entre eux,

Denis Monière. L'échec monumental des «nationaliste» contribua sûrement à la démobilisation croissante.

Cette démobilisation fut également révélée à l'occasion d'un jugement de la Cour suprême, rendu le 26 juillet 1984, invalidant l'une des dispositions de la Charte de la langue française adoptée en 1977. Selon la Cour suprême, en vertu de la Charte des droits du Canada, les enfants dont les parents ont déjà fréquenté l'école anglaise au Canada ont droit à l'école publique de langue anglaise au Québec. Les réactions à ce jugement furent relativement peu nombreuses, par rapport, par exemple, aux réactions qu'avait suscitées, en 1980 et en 1981, l'attitude des dirigeants fédéraux en matière constitutionnelle.

À la fin du mois de septembre 1984, Jules-Pascal Venne, conseiller au programme, et Pierre-Marc Johnson, ministre de la Justice et responsable des Affaires intergouvernementales, s'interrogèrent publiquement, dans les journaux, sur l'opportunité pour le Parti québécois de chercher un nouveau compromis.

Ce nouveau compromis, un certain nombre de ministres et de militants souhaitaient le trouver alors que d'autres, notamment Denise Leblanc. Denis Lazure, Camille Laurin, Jacques Parizeau, Gilbert Paquette, pour n'en nommer que quelques-uns, estimaient que le parti l'avait trouvé dès le départ, puisque la souveraineté-association était l'option du compromis entre le fédéralisme et l'indépendance sans association.

Le débat entre les révisionnistes et les orthodoxes n'était pas nouveau. Déjà, dans l'histoire du parti, il avait fait rage à plusieurs reprises, supplantant parfois cet autre débat qui, jadis, et encore récemment en 1981 et en 1982, avait opposé les radicaux, favorables à une souveraineté sans association, aux modérés, tenants de la souveraineté-association.

Ce débat finalement se polarisa sur l'article du programme affirmant que «les prochaines élections générales portent [devraient porter] principalement sur la souveraineté du Québec». Au cours de l'automne 1984, ce débat prit une ampleur sans précédent.

À la suite d'une déclaration publique de 12 ministres, le 9 novembre 1984, favorisant le maintien de l'option souveraineté-association dans les thèmes électoraux, et en réaction à d'autres interventions publiques de plusieurs dirigeants du parti, favorisant divers choix stratégiques, le Premier ministre décida de prendre lui-même position.

Le 19 novembre, il déclara que le temps était venu d'«évacuer du programme du parti tous les «propos stratégiques» et la «persistante ambiguïté d'élections soi-disant référendaires :

La souveraineté n'a pas à être un enjeu de la prochaine élection: ni en totalité, ni en parties plus ou moins déguisées, ni directement, ni moins encore par une replongée dans la tentation de vouloir amorcer à la pièce quelque processus que ce soit.

Sept jours plus tard, René Lévesque recevait les lettres de démission de six de ses ministres, dont certains compagnons de la campagne électorale de 1970. Quelques démissions venues plus tard s'ajoutèrent aux premières, alors que d'autres, qui avaient été annoncées, ne furent pas confirmées. Finalement, vers la mi-décembre, les échos du débat se firent de plus en plus distants. Ceux qui restaient autour de René Lévesque s'étaient ralliés à sa position.

Le débat de l'automne 1984 allait connaître un règlement définitif au cours d'un congrès extraordinaire du parti le 19 janvier 1985. Malgré l'opposition d'un tiers des délégués, qui s'étaient retirés de la salle avec fracas, la majorité adopta en effet deux résolutions modifiant le programme en vigueur depuis le huitième congrès. Une première résolution réaffirmait que l'objectif fondamental du parti consistait à réaliser la souveraineté du Québec. La deuxième résolution visait à biffer du programme les articles qui décrivaient la façon d'y arriver.

Les commentateurs, au terme de cet événement de quelques heures au Palais des congrès de Montréal, conclurent que, dans l'avenir, le parti n'utiliserait plus son «objectif fondamental», sinon à titre d'argument de réserve.

Une soudaine remontée du parti dans les intentions de vote laissa croire que beaucoup d'électeurs approuvaient cette décision.

La démission prochaine du fondateur du Mouvement Souveraineté-Association ne faisait plus de doute. Elle se fit néanmoins attendre jusqu'au 20 juin 1985.

Dans le contexte de l'époque, alors que le Premier ministre du Canada, Brian Mulroney, porté au pouvoir à la tête du Parti progressiste

conservateur le 4 septembre 1984, laissait espérer une ère de réconciliation en faveur de sa province natale, le Québec. La personne la mieux placée pour succéder à René Lévesque était Pierre-Marc Johnson.

Il fut candidat, en même temps que cinq autres militants du parti qui profitèrent de la longue campagne d'investiture pour faire valoir leurs points de vue sur les priorités du Québec.

Pour une première fois dans l'histoire du Québec. un chef de parti allait être élu par l'ensemble des membres. Ce mode de sélection entraîna un intense effort de recrutement. Finalement, au scrutin interne tenu le 29 septembre, plus de 160 000 personnes avaient le droit de voter et près de 100 000 exprimèrent leur choix. Près de 59 p. 100 d'entre elles appuyèrent la candidature de Pierre-Marc Johnson.

Pendant sa campagne à l'investiture du parti, puis à titre de Premier ministre, jusqu'à la «défaite» électorale du 2 décembre 1985, contre le Parti libéral du Québec et son chef, Robert Bourassa, Pierre-Marc Johnson, par ses propos, laissa à beaucoup d'électeurs l'impression qu'il était un chef qui préférait suivre le courant plutôt que de l'endiguer.

Cette impression fut renforcée au cours des deux années qui suivirent. Malgré ses exceptionnelles qualités, Pierre-Marc Johnson ne semblait pas capable de mobiliser les ressources encore disponibles au sein du Parti québécois et d'en tirer l'énergie nécessaire pour «bâtir le pays». Après le sursaut de la campagne d'été et de la campagne d'automne de l'année 1985, les effectifs du parti déchurent progressivement. Au congrès de juin 1987, les observateurs les estimaient à 60 000 environ.

Au cours de ce congrès, le dixième, les 12, 13 et 14 juin 1987, Pierre-Marc Johnson obtint des délégués qu'ils endossent une stratégie ou démarche «d'affirmation nationale». Selon les textes publiés par le parti

Cette démarche d'affirmation nationale vise à rassembler les Québécois et les Québécoises pour leur permettre d'accroître l'espace de liberté du Québec et la maîtrise de sa destinée nationale, notamment en élaborant une constitution où seront inscrits les

grands principes et les valeurs auxquelles le peuple québécois est attaché.

Parmi les délégués, quelque 20 p. 100 refusèrent ce texte et les autres qui lui ressemblaient estimant que le compromis historique réalisé par René Lévesque au moment où il avait rédigé Option Québec restait, malgré tout, «la solution», l'unique solution.

À l'extérieur du parti, ceux qui avaient milité jadis étaient très nombreux à le croire aussi. Pour eux, le sens du Parti québécois, c'était l'option constitutionnelle de son fondateur, le fondateur du Mouvement Souveraineté-Association, René Lévesque.

La mort de ce fondateur, le 2 novembre 1987, tout en plongeant des milliers et des milliers de Québécois dans la tristesse, suscita d'innombrables réflexions sur l'histoire du Parti québécois.

Il fallait revenir à la raison d'être du parti; plus qu'une simple affirmation de l'objectif il fallait, selon des milliers d'anciens militants, une prise de position claire en faveur de la souveraineté-association.

Il fallait recommencer, La démobilisation avait assez duré.

Mais tout n'était pas à recommencer. L'héritage de René Lévesque devait permettre de repartir du point où on en était au moment où avait débuté la démobilisation.

CONCLUSION

Le recul électoral subi par le Parti québécois le 2 décembre 1985 a été très important, malgré l'effort de renouvellement tenté par le nouveau chef, Pierre-Marc Johnson. Les candidats du parti, en effet, n'ont obtenu que 1 320 008 votes, c'est-à-dire ceux de 39 p. 100 des votants. C'était là 450 000 votes de moins qu'en avril 1981, moins que le nombre de «oui» au référendum (1 485 851).

Le Parti québécois, après le scrutin de décembre 1985, restait néanmoins, et il reste toujours, une organisation potentiellement très puissante. Plus de 500 000 personnes ont été, un jour ou l'autre, membres du parti. Plus de 2 millions d'électeurs ont déjà, au moins une fois, voté en faveur de candidats du Parti québécois. Parmi les jeunes adultes qui n'ont pas encore voté, la majorité, sans doute, se rangerait en faveur de la souveraineté-association, si un choix constitutionnel leur était proposé; c'est, du moins, ce que semblent indiquer les résultats des sondages.

Le Parti québécois, de plus, est l'héritier non seulement de ses réalisations passées et des expériences vécues, mais aussi, et surtout, d'un projet constitutionnel qui a déjà, en 1980, été le préféré de la moitié des votants de langue française du Québec.

Ce projet, l'option Québec, la souveraineté-association, beaucoup de Québécois l'ont cru réalisable et, pour peu qu'on le veuille encore, il peut assurément rallier une majorité absolue de l'électorat du Québec. Il y a certes un écart important entre cette majorité absolue et la proportion des appuis accordés au mandat de négocier la souveraineté-association en 1980, lors du référendum. Mais bien des années ont passé depuis, années au cours desquelles, sauf en de rares occasions, l'option constitutionnelle du Parti québécois a été mise «en veilleuse». Les générations se sont déplacées dans la pyramide des âges. La génération des jeunes francophones nés au cours des années de prospérité de l'après-guerre occupe maintenant les échelons centraux de cette pyramide. Si

cette génération exprimait à nouveau ses choix politiques comme en 1980 et si les générations qui l'ont suivie se comportaient de la même façon, l'option de la souveraineté-association pourrait, aujourd'hui, être celle de la majorité absolue

Mais pour être l'option de la majorité, il faut que la souveraineté-association soit proposée à l'électorat, comme elle le fut jadis. Pierre-Marc Johnson a réalisé, en novembre 1987, au plus creux de la démobilisation qui avait frappé les militants, que le choix «mitoyen» auquel il s'était rallié n'apportait pas les dividendes espérés. Sa démission a ouvert la voie aux militants qui veulent que le Parti québécois propose à nouveau à l'électorat un projet principal: la souveraineté-association.

La souveraineté-association est une option qui, aujourd'hui comme en 1967 et en 1968, à l'époque où la faisait connaître René Lévesque, constitue «la solution» pour les francophones du Québec. Ceux-ci, et leurs enfants, ne cesseront d'être déchirés par les tendances contradictoires de la survivance et de l'assimilation, à moins qu'ils ne choisissent de faire du Québec un pays souverain. L'expérience des minorités linguistiques en Amérique, en Europe et ailleurs dans le monde est en effet dramatique: celles-ci ont vécu des crises permanentes, des déchirements sans fin, et même la misère, jusqu'à leur pénible extinction. Les seules communautés linguistiques de petite taille qui ont survécu sont celles qui sont demeurées isolées territorialement et fermées au monde extérieur, ou celles qui ont obtenu la souveraineté sur un territoire qui était bien le leur. L'étude exemplaire de Jean Lapointe, *Langue et territoire*, peut amener à croire que les sociétés bilingues sont «possibles»; elle amène surtout à conclure que les majorités assimilent les minorités; elle montre que tout au long du lent processus d'assimilation, les membres de la minorité n'ont pas la vie facile.

Quand *Option Québec* a paru, en janvier 1968, tout cela n'était pas encore évident. Les années ont passé, et cela est maintenant devenu évident pour des milliers de Québécois. *Option Québec* est d'actualité aujourd'hui plus que jamais.